

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS

Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"

Siège Social : Avenue De La monnaie, les Berges du Lac 1053 Tunis

La Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien" publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2025 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 13 Octobre 2026. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : M Walid BEN SALAH (Société d'expertise comptable FINOR) et M Fehmi LAOURINE (AMC ERNST & YOUNG)

Annexe 1 : ACTIF

DESIGNATION	EX 2025			EX 2024 Publié	EX 2024 Retraité
	Montant Brut	Amort. & Prov.	Montant Net	Montant Net	Montant Net
AC1 Actifs incorporels	9 336 893	7 057 200	2 279 693	2 486 981	2 486 981
AC11 Investissements R&D	48 532	48 532	-	-	-
AC12 Concessions, Brevets, Licences, Marques	9 288 361	7 008 668	2 279 693	2 486 981	2 486 981
AC2 Actifs corporels d'exploitation	13 873 338	8 185 387	5 687 951	6 114 945	6 114 945
AC21 Installations techniques & machines	10 128 178	6 443 941	3 684 236	4 093 222	4 093 222
AC22 Autres Installations Outil & Mobilier	3 745 160	1 741 446	2 003 714	2 021 722	2 021 722
AC3 Placements	293 039 277	6 190 589	286 848 689	248 767 801	247 454 905
AC31 Terrains & Constructions	49 853 704	3 666 850	46 186 854	33 311 138	33 311 138
AC311 Terrains & Constructions Exp.	9 355 625	1 238 468	8 117 157	8 212 235	8 212 235
AC 312 Terrains & Constructions Hors Exp.	9 072 417	2 378 382	6 694 035	6 722 279	6 722 279
AC 313 Parts et actions dans les stes immob non cotées	31 425 662	50 000	31 375 662	18 376 624	18 376 624
AC33 Autres placements	243 185 573	2 523 738	240 661 835	215 456 662	214 143 767
AC331 Act. Titres Rev. Vble & Part FCP	51 165 051	2 380 575	48 784 476	64 871 660	64 871 660
AC332 Obligations, Autres titres Rev. Fixe	190 462 023	50 000	190 412 023	149 380 282	148 067 386(*)
AC334 Autres prêts	1 140 137	89 445	1 050 692	791 885	791 885
AC336 Autres	418 362	3 717	414 645	412 835	412 835
AC5 Part des reass dans les prov techniques	109 346 061	-	109 346 061	107 527 720	107 527 720
AC510 Prov. PNA & Primes à annuler	11 011 799	-	11 011 799	12 792 163	12 792 163
AC520 Prov. Assurance Vie	42 593	-	42 593	41 469	41 469
AC530 Prov. Sinistres (Vie)	526 279	-	526 279	401 579	401 579
AC531 Prov. Sinistres (Non Vie)	90 367 859	-	90 367 859	87 366 514	87 366 514
AC541prov.Part Bces &Rist(Non Vie)	7 397 531	-	7 397 531	6 925 996	6 925 996
AC6Créances	202 746 290	21 110 148	181 636 142	162 452 654	162 452 654
AC61 Créances Opérations Ass. Directe	93 536 121	19 846 625	73 689 496	67 651 614	67 651 614
AC611 Primes Acquises et Non Emises	11 527 055	-	11 527 055	7 526 618	7 526 618
AC612 Autres Créances Oper. Ass. Directe	70 727 003	19 846 625	50 880 378	44 488 273	44 488 273
AC613Créances indemnisées subrogées	11 282 063	-	11 282 063	15 636 723	15 636 723
AC62 Créances Opérations Réassurance	72 498 787	357 453	72 141 333	61 486 308	61 486 308
AC63 Autres créances	36 711 382	906 070	35 805 312	33 314 732	33 314 732
AC631 Personnel	499 023	-	499 023	443 122	443 122
AC632 Etat, Org. S Social, Collec. Pub	15 554 882	-	15 554 882	13 086 204	13 086 204
AC633 Débiteurs divers	20 657 477	906 070	19 751 407	19 785 406	19 785 406
AC7 Autres éléments d'actif	71 812 248	17 793 409	54 018 840	59 049 254	60 362 149
AC 71 Avoirs Bques, CCP, Chèques, Caisse	38 185 665	7 790 583	30 395 081	38 741 564	38 741 564
AC72 Charges reportées	26 974 475	10 002 825	16 971 650	15 459 243	15 459 243
AC721 Frais d'Acquisition reportés	14 721 166	-	14 721 166	12 994 405	12 994 405
AC722 Autres charges à répartir	12 253 310	10 002 825	2 250 484	2 464 838	2 464 838
AC73 Comptes de régularisation Actif	6 652 108	0	6 652 108	4 848 446	6 161 342
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus	3 711 282	0	3 711 282	2 439 766	3 752 661(*)
AC733 Autres comptes de régularisation	2 940 826	-	2 940 826	2 408 680	2 408 680
Total	700 154 107	60 336 733	639 817 375	586 399 354	586 399 354

(*) Données retraitées à des fins comparatives

Annexe 2 : CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

DESIGNATION	MONTANT	MONTANT
	2025	2024
CP Capitaux Propres		
CP1 Capital social	45 000 000	45 000 000
CP2 Réserves & Primes liées Capital Social	11 021 010	1 761 929
CP3 Rachat d'actions propres	-	-
CP4 Autres capitaux propres	5 000 000	22 500 000
CP5 Résultats reportés	14 700 670	22 986 945
CP5 Résultats reportés	14 700 670	22 986 945
CP5 Effets des modifications comptables	-	-
Total CP Av Résultat Exercice	75 721 681	92 248 874
CP6 Résultat Exercice	7 263 527	8 416 866
Total CP Av Affectation	82 985 207	100 665 740
PA1 Autre Passifs Financiers	22 400 000	28 000 000
PA14 Dettes Etab. Bancaires & Financiers	22 400 000	28 000 000
PA2 Provisions pour autres risques et Charges	403 611	482 797
PA23 Autres Provisions	403 611	482 797
PA3 Provisions techniques brutes	244 240 270	223 660 142
PA310 Prov. Primes Non Acquises	69 483 495	61 840 376
PA320 Prov. Assurances Vie	-	-
PA330 Prov. Sinistres (Vie)	648 182	677 867
PA331 Prov. Sinistres (Non Vie)	164 161 491	151 500 161
PA340 Prov. Part. Bices & Rist (Vie)	-	-
PA341 Prov. Part. Bices & Rist (Non Vie)	8 556 511	8 371 419
PA350 Prov. Egalisation & Equilibrage	-	16 145
PA360 Autres Prov. Techniques (Vie)	-	-
PA361 Autres Prov. Techniques (Non Vie)	1 390 591	1 254 174
PA5 Dettes Dépôts Esp. Reçues Cessionnaires	123 203 807	116 859 564
PA6 Autres dettes	164 092 300	109 673 480
PA61 Dettes Opérations Assurance Directe	15 120 632	11 274 301
PA62 Dettes Opérations Réassurance	26 618 522	24 953 163
PA622 Autres dettes	26 618 522	24 953 163
PA63 Autres dettes	122 353 145	73 446 017
PA631 Dépôts et cautionnements reçus	481 753	486 753
PA632 Personnel	2 109 847	1 973 667
PA633 Etat, Org. SS & Collectivités Pub.	5 879 365	5 603 322
PA634 Crédoeurs divers	113 882 180	65 382 274
PA7 Autres passifs	2 492 179	7 057 631
PA71 Comptes Régularisations Passif	2 161 106	2 446 042
PA710 Report Commissions Reçues Réassureurs	1 363 867	1 422 364
PA712 Autres comptes de régularisation passif	797 240	1 023 678
PA73 Concours Bancaires & Autres Passifs Fin.	331 073	4 611 589
Total	639 817 375	586 399 354

Annexe 3 : ETAT DE RESULTAT NON VIE

DESIGNATION	Opérations Brutes 2025	Cessions et Rétro 2025	Opérations Nettes 2025	Opérations Nettes 2024
<u>PRNV1 Primes Acquisées</u>	<u>236 145 942</u>	<u>113 001 715</u>	<u>123 144 227</u>	<u>108 887 240</u>
PRNV11 Primes Emises & Acceptées	243 789 061	111 221 351	132 567 710	114 747 308
PRNV12 Var. Prov. Primes Non Acquisées	-7 643 119	1 780 364	-9 423 483	-5 860 068
<u>PRNT3 Pdts Plac. Alloués Etat Résultat</u>	<u>15 564 987</u>	-	<u>15 564 987</u>	<u>11 393 698</u>
<u>PRNV2 Autres Produits Techniques</u>	<u>658 795</u>	-	<u>658 795</u>	<u>406 657</u>
<u>CHNV1 Charge de Sinistres</u>	<u>-152 538 070</u>	<u>-56 107 331</u>	<u>-96 430 739</u>	<u>-82 673 319</u>
CHNV11 Montant payés	-139 876 740	-53 105 986	-86 770 754	-79 181 807
CHNV12 Var. Prov. Sinistres	-12 661 330	-3 001 345	-9 659 985	-3 491 512
<u>CHNV2 Var. Autres Prov. Techniques</u>	<u>-136 417</u>	-	<u>-136 417</u>	<u>-327 765</u>
<u>CHNV3 Part. Bfices & Ristournes</u>	<u>-2 917 192</u>	<u>304 562</u>	<u>-3 221 753</u>	<u>-752 814</u>
<u>CHNV4 Frais d'exploitation</u>	<u>-58 300 242</u>	<u>-27 218 697</u>	<u>-31 081 546</u>	<u>-25 906 552</u>
CHNV41 Frais Acquisition	-46 286 457	-	-46 286 457	-39 356 002
CHNV42 Var. Montant Frais Acq. Reportés	1 746 402	-	1 746 402	2 167 134
CHNV43 Frais d'administration	-13 760 187	-	-13 760 187	-10 053 827
CHNV44 Comm. Reques Réassureurs	-	-27 218 697	27 218 697	21 336 143
<u>CHNV5 Autres Charges Techniques</u>	<u>-6 963 946</u>	-	<u>-6 963 946</u>	<u>-6 614 522</u>
<u>CHNV6 Var. Prov. Egal. & Equilibrage</u>	<u>16 145</u>	-	<u>16 145</u>	<u>-16 145</u>
	-	-	-	
Résultat Technique Non Vie	31 530 002	29 980 248	1 549 754	4 396 479

Annexe 4 : ETAT DE RESULTAT VIE

DESIGNATION	Opérations Brutes 2025	Cessions et Rétro 2025	Opérations Nettes 2025	Opérations Nettes 2024
<u>PRV1 Primes</u>	<u>2 989 760</u>	<u>2 245 009</u>	<u>744 751</u>	<u>314 924</u>
PRV11 Primes Emises & Acceptées	2 989 760	2 245 009	744 751	314 924
<u>PRV2 Produits de Placements</u>	<u>63 482</u>	<u>-</u>	<u>63 482</u>	<u>55 621</u>
PRV21 Revenus des Placements	34 701	-	34 701	32 774
PRV23 Reprises Corrections Valeur / Placements	175	-	175	3 755
PRV24 Profits Provenant Réalisation Placements	28 606	-	28 606	19 092
<u>PRV4 Autres produits techniques</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
<u>CHV1 Charge de sinistres</u>	<u>-1 085 662</u>	<u>-909 450</u>	<u>-176 212</u>	<u>-463 124</u>
CHV11 Montants payés	-1 115 346	-784 750	-330 597	-209 326
CHV12 Var. Prov. Sinistres	29 685	-124 700	154 385	-253 798
<u>CHV2 Variation des Autres Provision</u>	<u>-</u>	<u>-1 124</u>	<u>1 124</u>	<u>-12 624</u>
CHV21 Provisions d'assurance Vie	-	-1 124	1 124	-12 624
CHV22 Autres Provisions techniques	-	-	-	-
CHV23 Prov. Contrat en unité de compte	-	-	-	-
<u>CHV3 Part. Bfices & Ristournes</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-991</u>
<u>CHV4 Frais d'exploitation</u>	<u>-570 382</u>	<u>-1 263 422</u>	<u>693 040</u>	<u>932 989</u>
CHV41 Frais d'acquisition	-411 541	-	-411 541	-399 153
CHV43 Frais d'administration	-158 841	-	-158 841	-124 563
CHV44 Commissions Reçues Réassureurs	-	-1 263 422	1 263 422	1 456 706
<u>CHV5 Autres Charges techniques</u>	<u>-78 544</u>	<u>-</u>	<u>-78 544</u>	<u>-72 582</u>
<u>CHV9 Charges de placements</u>	<u>-27 058</u>	<u>-</u>	<u>-27 058</u>	<u>-24 577</u>
CHV9 Charges de placements	-	-	-	-
CHV91 Charges Gestion Plac. y Compris Ch. Int.	-26 830	-	-26 830	-20 315
CHV92 Correction Valeur / Placements	-212	-	-212	-520
CHV93 Pertes Provenant Réalisation Placements	-16	-	-16	-3 741
Résultat Technique Vie	1 291 596	71 012	1 220 583	729 636

Annexe 5 : ETAT DE RESULTAT

DESIGNATION	Montant 2025	Montant 2024
<u>RTNV Résultat Technique Assurance & Réassurance Non Vie</u>	<u>1 549 754</u>	<u>4 396 479</u>
<u>RTV Résultat Technique Assurance & Réassurance Vie</u>	<u>1 220 583</u>	<u>729 636</u>
<u>PRNT1 Produits des Placements</u>	<u>36 257 661</u>	<u>27 983 091</u>
PRNT11 Revenus des placements	36 147 705	26 101 168
PRNT12 Produits des autres Placements	-	-
PRNT13 Reprise de correction de valeur sur placements	100 032	1 889 320
PRNT14 Profits provenant de la réalisation des placements	9 924	-7 397
<u>PRNT3 Pds Plac. Transf. Etat Résultat Tech Ass. & Réass Vie</u>	-	-
<u>CHNT1 Charges des Placements</u>	<u>-15 454 209</u>	<u>-12 411 862</u>
CHNT11 Charges des Placements	-15 323 959	-10 267 795
CHNT12 Correction de valeur sur placements	-121 124	-261 781
CHNT13 Pertes provenant de la réalisation des placements	-9 125	-1 882 287
<u>CHNT2 Pds Plac. Transf. Etat Résultat Tech Ass. & Réass Non Vie</u>	<u>-15 564 987</u>	<u>-11 393 698</u>
<u>PRNT2 Autres produits non techniques</u>	<u>520 386</u>	<u>44 623</u>
<u>CHNT3 Autres charges non techniques</u>	<u>-715 496</u>	<u>-444 012</u>
<u>Résultat provenant des activités ordinaires</u>	<u>7 813 693</u>	<u>8 904 256</u>
<u>CHNT4 Impôts sur le résultat</u>	<u>-550 166</u>	<u>-487 391</u>
<u>Résultat Provenant Activités Ord. Après Impôts</u>	<u>7 263 527</u>	<u>8 416 866</u>
<u>PRNT4 Gains extraordinaires</u>	-	-
<u>CHNT5 Pertes extraordinaires</u>	-	-
<u>CHNT6 PRNT5 Effets Modifications comptables (nets d'impôts)</u>	-	-
Résultat net de l'exercice après modifications comptables	7 263 527	8 416 866

Annexe 6 : ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES

	2025	2024
Engagements Reçus	28 318 409	34 534 430
Cautions et garantie	5 918 409	6 534 430
Garanties de crédit donnée	22 400 000	28 000 000
Engagements Donnés	35 647	35 647
Cautions données aux assurés	35 647	35 647

Annexe 7 : FLUX DE TRESORERIE

DESIGNATION		Montant 2025	Montant 2024
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
101	Encaissements des primes reçues des assurés	243 825 317	218 649 014
102	Sommes versées pour paiement des sinistres	-69 797 281	-84 857 365
103	Encaissements des primes reçues (acceptations)	213 875	570 575
104	Sommes versées pour paiement des sinistres (acceptations)	-1 527	-63 263
105	Commissions versées sur les acceptations	-69 088	-197 927
106	Décaissements de primes pour les cessions	-112 328 451	-101 088 521
107	Encaissements des sinistres pour les cessions	53 890 736	45 291 010
108	Commissions reçues sur les cessions	28 482 118	22 792 848
109	Commissions versées aux intermédiaires	-23 684 063	-20 136 720
110	Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-60 492 559	-37 888 023
111	Variation des dépôts auprès des cédantes	7 182 315	3 732 485
112	Variations des espèces reçues des cessionnaires	-	-
113	Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	-430 512 404	-411 699 960
114	Encaissements liés à la cession de placements financiers	391 508 823	384 187 097
115	Taxes sur les assurances versées au trésor	-50 087 571	-45 366 829
116	Produits financiers reçus	31 439 577	28 038 712
117	Impôt sur les bénéfices	-10 500	-192 599
118	Autres mouvements	170 119	169 660
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		9 729 435	1 946 508
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
201	Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisation incorporelles et corporelles	-899 840	-1 447 937
202	Encaissements provenant de la cession d'immobilisation incorporelles et corporelles	-	-
203	Décaissement provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation	-	-
204	Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinées à l'exploitation	-	-
205	Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec lien de participation	-	-
206	Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec lien de participation	-	-
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		-899 840	-1 447 937
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
301	Encaissements suite à l'émission d'actions	-	-
302	Dividendes et autres distributions	-7 399 990	-80 000
303	Encaissements provenant d'emprunts	-	13 000 000
304	Remboursements d'emprunts	-8 075 592	-1 599 725
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		-15 475 582	11 320 275
Variation de trésorerie		-6 645 988	11 818 846
Trésorerie de début d'exercice		19 031 082	7 212 236
Trésorerie de fin d'exercice		12 385 095	19 031 082

I. Présentation de la Société et Faits marquants

I.1 Présentation de la Société

La société Tunisienne d'assurances « Lloyd Tunisien » est une société anonyme au capital de 45 000 000DT, divisé en 9 000 000 actions de 5 DT le nominal

Le Lloyd Tunisien est une compagnie multi - branches qui opère dans le marché tunisien depuis juin 1945, elle a pour objet de mettre à la disposition de l'économie nationale les couvertures nécessaires pour faire face aux multiples risques auxquels sont soumis les biens et les personnes notamment :

- La branche automobile ;
- Les branches dommages IRDS (Incendie, Individuels accidents, Risques divers & spéciaux et Vol) ;
- La branche maritime et transport ;
- La branche groupe maladie invalidité ; et
- La branche vie (décès)

I.2 Faits marquants et Perspectives d'avenir

Lloyd Assurances est une compagnie d'assurance et de réassurance multibranches qui propose à une clientèle diversifiée particuliers, professionnels et entreprises — une offre complète des produits d'assurance.

Malgré un contexte globalement difficile, Lloyd Assurances a su préserver une dynamique de croissance soutenue et a clôturé l'exercice 2025 sur des résultats particulièrement satisfaisants. Cette performance se traduit aussi bien par la progression de son activité et de sa rentabilité que par l'avancement significatif de ses projets stratégiques.

En 2025, la stratégie marketing du Lloyd Assurances a capitalisé sur l'audace créative et la proximité pour maximiser son positionnement de marque et asseoir son leadership à travers des actions à fort impact.

1. Reconnaissance & Image de Marque (Triple Consécration)

- Relation Client : Sacré « Élu Meilleur Service Client 2026 », couronnant l'excellence de notre expérience client,

-Performance Sectorielle : Trophée de la « Meilleure Assurance Auto 2025 » lors de la 8ème édition des Volants d'Or,

-Créativité Média : Prix de la « Meilleure Publicité du Mois de Ramadan » (catégorie Services) décerné par Pub&Co.

2. Activations Publicitaires & Campagnes

-Campagne Ramadan 2025 : Un dispositif de fidélisation, offrant 10 ans d'assurance auto pour récompenser la loyauté de nos assurés.

-Campagne Saint-Valentin : Une activation relationnelle axée sur l'émotionnel pour renforcer le capital sympathie de la marque.

- Campagne PR – Changement de gouvernance : Une campagne de relations publiques visant à communiquer le changement de gouvernance au sein du LLOYD Assurances.

3. Sponsoring Sportif & Incarnation des Valeurs

-Tennis International : Consolidation de notre visibilité grand public via le sponsoring officiel des tournois phares, Tunis Open et Jasmin Open.

-Partenariat sportif : Signature d'un partenariat sportif avec le tennisman Aziz Dougaz, réaffirmant notre engagement à encourager le tennis tunisien.

4. Partenariats Culturels

-Ancrage fort de la marque dans l'univers culturel à travers le partenariat officiel des 10èmes éditions (éditions anniversaires) de deux festivals majeurs : SiccaJazz et Djerba Music Land.

5.Communication Interne & RSE : Culture d'Entreprise et Engagement

-Fête de la Femme : Action de valorisation interne avec des messages personnalisés pour célébrer l'engagement de nos collaboratrices.

-Octobre Rose : Campagne sociétale à fort impact en partenariat avec l'association « La Vie des Malades du Cancer », marquée par une conférence de sensibilisation exclusive animée par le Dr Ahmed Souki.

Sur le plan commercial, Lloyd Assurances a poursuivi sa stratégie axée sur l'excellence de la relation client, la proximité avec son réseau de distribution et le renforcement de sa présence sur le terrain. Cette démarche a permis de soutenir la croissance de l'activité, de fidéliser la clientèle et de consolider durablement le positionnement de la compagnie sur le marché.

Cette dynamique s'est notamment traduite par les réalisations suivantes :

- L'ouverture de deux nouvelles agences, à l'Aouina, ainsi que le recrutement de onze nouveaux agents stagiaires, désormais pleinement intégrés et opérationnels au sein du réseau.
- La consécration de Lloyd Assurances, pour la cinquième année consécutive, en tant que « Meilleure Assurance Automobile en Tunisie » pour l'année 2025, une distinction qui témoigne de la confiance renouvelée et de la fidélité des assurés tunisiens.
- L'obtention du label « Service Client de l'Année », récompensant l'engagement, le professionnalisme et la qualité de service offerts quotidiennement par les équipes de la compagnie.
- L'organisation du Séminaire Annuel des Agents Généraux en février 2025 à l'hôtel Carthage Thalasso Gammarth, un rendez-vous privilégié d'échange et de partage autour des orientations stratégiques et des perspectives de développement du réseau.

Principaux faits marquants du premier trimestre 2026 :

L'année 2026 sera placée sous le signe du renforcement et du développement du réseau de distribution, à travers les actions suivantes :

- La mise en place d'une cellule dédiée à l'accompagnement et à l'animation des agents stagiaires, afin de favoriser leur intégration et leur montée en compétences.
- L'obtention de l'agrément provisoire pour l'exercice de l'activité d'agent d'assurance pour cinq agents stagiaires.
- L'obtention de l'agrément définitif pour l'exercice de l'activité d'agent d'assurance pour deux agents stagiaires.
- Le recrutement de onze nouveaux agents stagiaires dans le cadre de la stratégie d'extension et de consolidation du réseau.
- La poursuite de la dynamique commerciale et le renforcement de la politique de communication de la compagnie, en vue de soutenir la croissance, d'accroître la visibilité de la marque et de consolider sa position sur le marché.
- L'aménagement de 10 agences selon la nouvelle charte et le réaménagement de la succursale de Mégrine et le transfert de la succursale de Sfax vers un site mieux adapté à son activité.
- Le déploiement de la stratégie commerciale s'est poursuivi à travers le renforcement des programmes de formation, l'accompagnement du réseau commercial, le suivi des performances et du reporting, ainsi que l'amélioration continue de l'efficacité commerciale et de la qualité de service.

I.3 Note relative aux facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG)

Cette note s'inscrit dans le cadre des orientations du Conseil du Marché Financier (CMF) relatives à l'intégration d'informations financières liées à la durabilité dans les notes annexes aux états financiers des sociétés faisant appel public à l'épargne, à partir des comptes arrêtés au 31 décembre 2025 Conformément au communiqué du Conseil du Marché Financier (CMF) du 25 décembre 2025 et aux précisions du 13 février 2026.

Au titre de l'exercice 2025, LLOYD Assurances adopte une approche progressive en matière de reporting ESG. Les informations communiquées sont essentiellement qualitatives et présentent les principales orientations et actions engagées, en vue d'une évolution vers un dispositif de reporting plus mature quantifié.

Les informations présentées dans cette note couvrent les axes suivants

- Gouvernance ESG ;
- Stratégie ESG ;
- Gestion des risques et opportunités ;
- Indicateurs quantitatifs et/ou qualitatifs.

1. Gouvernance ESG

Dans une logique d'amélioration continue, LLOYD Assurances prévoit en 2026 la structuration de sa gouvernance ESG, incluant la mise en place d'un **Comité ESG**, réunissant des représentants des principales fonctions de la compagnie.

Ce dispositif vise à renforcer l'identification, le suivi et l'intégration des enjeux ESG dans le cadre global de gestion des risques.

La gouvernance ESG s'appuiera sur une articulation cohérente entre les acteurs ci-après :

Le Conseil d'Administration : Assure la supervision des enjeux ESG

Le Comité des Risques : Assure l'intégration et le suivi des risques ESG dans la cartographie des risques

Le Comité ESG : Assure le pilotage opérationnel à travers l'identification et l'évaluation des enjeux ESG ainsi que l'élaboration des plans d'action ESG.

La Direction Générale : Assure l'intégration de la stratégie ESG d'une manière transversale au sein des différentes fonctions de la Compagnie

2. Stratégie ESG

À travers ses orientations stratégiques, LLOYD Assurances entend contribuer aux principaux enjeux de développement durable, en favorisant notamment la santé et le bien-être, l'égalité, l'accès à une énergie propre et abordable, la transparence de l'information et à la prise en compte des évolutions démographiques et sociétales.

L'introduction progressive des enjeux de l'ESG permettra au Lloyd Assurances de valoriser sa démarche RSE actuelle qui occupe une place importante dans ses engagements qui se traduisent notamment par les actions suivantes :

Sport et développement des talents :

- Soutien au rayonnement sportif national : LLOYD Assurances est partenaire des tournois internationaux Tunis Open et Jasmin Open, contribuant ainsi à la promotion de la Tunisie sur la scène sportive internationale.
- Appui institutionnel à la discipline : La compagnie est partenaire de la Fédération Tunisienne de Tennis (FTT) afin de soutenir la structuration et le développement de ce sport à l'échelle nationale.
- Inclusion et ancrage régional : Partenaire de 6 clubs de tennis en Tunisie, LLOYD Assurances ambitionne, à travers son partenariat avec la FTT, d'étendre ces initiatives aux régions afin de favoriser l'accessibilité locale au sport.
- Valorisation des jeunes talents : Un partenariat sportif a été conclu avec le joueur Aziz Dougaz dans l'objectif d'encourager les jeunes talents et de promouvoir la pratique du tennis.
- Soutien au tissu sportif associatif : L'engagement de la compagnie intègre également le sport de proximité à travers un partenariat avec le Club Sportif d'Hammam Lif.

Capital humain et bien être

- Diversité et inclusion : À l'occasion de la Journée de la Femme Tunisienne, LLOYD Assurances a mené une action de communication interne valorisant la contribution de ses collaboratrices au sein de la compagnie.
- Santé et prévention au travail : Dans le cadre de la campagne Octobre Rose, une action de sensibilisation et de dépistage préventif du cancer du sein a été organisée pour le personnel, en partenariat avec l'association La Vie des Malades du Cancer en Tunisie.
- Sécurité et conditions de travail : LLOYD Assurances a dispensé une formation en secourisme à son personnel, visant à renforcer la sécurité sur le lieu de travail et la capacité de réponse face aux situations d'urgence.
- Développement des compétences : La compagnie déploie de manière continue des programmes de formation professionnelle afin d'accompagner l'évolution des compétences et le parcours de carrière de ses collaborateurs.

Promotion de la culture et de la diversité artistique :

À travers son soutien à des événements d'envergure tels que Sicca Jazz et Djerba Music Land, LLOYD Assurances contribue au rayonnement du patrimoine culturel tunisien ainsi qu'à la dynamisation économique des régions hôtes.

Développement de l'employabilité et insertion des jeunes :

- Soutien à l'insertion professionnelle : LLOYD Assurances participe régulièrement aux forums de l'emploi (Job Fairs) afin de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes diplômés et de présenter les opportunités de carrière au sein du secteur.
- Promotion de l'innovation et de l'entrepreneuriat : Par son implication dans des hackathons, la compagnie soutient le développement des compétences technologiques des étudiants et encourage l'émergence de solutions innovantes.

Dans le cadre du développement progressif de sa stratégie ESG, LLOYD Assurances entend intégrer les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance dans ses activités et ses processus de gestion, selon une approche graduelle adaptée à son contexte et à ses priorités stratégiques.

Sur le plan environnemental

- Encourager la digitalisation des processus afin de limiter la consommation de papier.
- Assurer le suivi des consommations d'électricité et d'eau et promouvoir une utilisation responsable des ressources à travers des actions de sensibilisation auprès des collaborateurs.

Sur le plan social

- Garantir l'égalité des chances et promouvoir un environnement de travail fondé sur l'équité, l'inclusion et la non-discrimination.
- Renforcer les compétences des collaborateurs par des actions de formation et de sensibilisation portant notamment sur les enjeux ESG et la gestion des risques émergents.

Sur le plan gouvernance

- Suivi des évolutions réglementaires ESG.
- Renforcement de la gouvernance et du contrôle interne.
- Promotion de la transparence et de l'éthique.
- Prévention des risques de non-conformité.

3. Gestion des risques et opportunités

LLOYD Assurances vise à mettre en place progressivement une approche structurée d'identification, d'évaluation et de gestion des risques et opportunités ESG. Dans ce cadre, les principaux enjeux susceptibles d'être pris en considération à l'avenir pourraient notamment concerner :

- L'évolution du cadre réglementaire, économique et technologique ;
- Les risques liés au changement climatiques, pouvant avoir des incidences sur les activités de la Compagnie à moyen et long terme ;
- Les risques de réputation

4. Indicateurs Quantitatifs & Qualitatifs

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, LLOYD Assurances ne dispose pas encore d'indicateurs ESG quantitatifs formalisés.

Dans un environnement marqué par l'évolution des exigences réglementaires et l'importance croissante des enjeux de durabilité, elle s'engage dans une démarche progressive de structuration de son dispositif ESG.

À ce titre, la Compagnie prévoit de renforcer graduellement ses mécanismes de suivi et de reporting, de définir et de déployer des indicateurs qualitatifs et quantitatifs pertinents, et d'intégrer davantage les considérations ESG dans ses orientations stratégiques et ses activités. Cette démarche s'inscrit dans une perspective de création de valeur durable, conciliant performance économique, responsabilité sociale et prise en compte des enjeux environnementaux.

II. Principes et Méthodes Comptables

Les états financiers de Lloyd Tunisien arrêtés au 31 décembre 2025 et présentés ci-dessus sont établis conformément aux règles prévues par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises et l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leurs représentations

II.1 Les actifs incorporels et corporels

Les actifs incorporels et corporels d'exploitation sont inscrits à l'actif pour leur coût d'acquisition. Ils font l'objet d'amortissements linéaires selon les taux suivants :

Désignation	Taux
Logiciel	33%
Licence	33%
Construction	5%
Matériel de transport	20%
Installations, Agencements & Aménagements	10%
Equipement de bureau	10%
Matériel informatique	15%

II.2 Placements

II.2.1 Placements immobiliers

Les placements immobiliers constitués par les terrains et les constructions d'exploitation et hors exploitation sont inscrits à l'actif du bilan pour leurs prix d'acquisition. Les immeubles font l'objet d'un amortissement linéaire sur une durée de 20 ans

II.2.2 Bons, Obligations et Titres à Revenus Fixes

2.2.1. Bons de trésor

Les bons de trésor sont portés à l'actif pour leurs valeurs de remboursement nette des décotes et surcotes non courus à la date d'arrêté.

2.2.2. Obligations et Titres à Revenus Fixes

Les obligations et autres titres à revenus fixes sont portés à l'actif pour leurs prix d'acquisition hors frais accessoires sur achats et hors coupons courus à l'achat.

II.2.3 Titres à revenus variables

Ils sont portés à l'actif pour leurs prix d'acquisitions hors frais accessoires sur achats. A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation de ces placements à leur valeur d'usage. Cette dernière correspond à :

- la valeur déterminée sur la base du cours moyen pondéré des transactions qui ont eu lieu au cours du mois qui précède la date de clôture du bilan pour les titres cotés en bourse
- et à la valeur mathématique calculée sur la base des états financiers des sociétés dans laquelle notre compagnie détient une participation pour les actions et les titres non cotés

Outre la valeur mathématique, l'appréciation de la valeur d'usage peut s'effectuer sur la base des méthodes d'évaluation communément reconnues (Actif net comptable corrigé ANCC, cash flows actualisés DSF, Multiple EBITDA...)

Les moins-values dégagées par rapport aux coûts historiques font l'objet de provisions et constatées par conséquent en résultat de l'exercice. Les plus-values latentes ne sont pas portées en résultat de l'exercice

II.3 Créances nées des opérations d'assurance directe

II.3.1 Arriérés agences, courtiers et bureaux directs

Les arriérés font l'objet d'une provision calculée comme suit :

Base de Calcul de la provision :

La base de calcul de la provision est l'arriéré arrêté au 31/12/2025, Commissions à payer, Cautionnement et Coassurances. La provision est calculée sans pris en compte des encaissements post clôture

Les créances nées d'opérations d'assurance directe sont provisionnées conformément à la circulaire du Comité Générale des Assurances n°24 /2017 du 29/03/2017 tel qu'actualisé par la décision 01-2021 du 01/12/2021, fixant la base et la méthode du calcul des provisions pour dépréciation des créances sur les assurés et les intermédiaires des assurances, qui prévoit les taux de provision comme suit :

Arriéré Assuré :

- N : 0%
- N-1 : 20%
- N-2 et antérieures : 100%

Arriéré Intermédiaire :

- N et antérieures : 100%

L'écart positif entre le solde comptable et extracomptable est provisionné à 100%

II.3.2 Primes contentieuses

Ce compte enregistre le montant des primes émises et non encore réglées par les clients de la compagnie

Les créances contentieuses sont totalement provisionnées et ce conformément aux prescriptions de la circulaire du Comité Générale des Assurances n°24 /2017 du 29/03/2017 tel qu'actualisé par la décision 01-2021 du 01/12/2021, fixant la base et la méthode du calcul des provisions pour dépréciation des créances sur les assurés et les intermédiaires des assurances.

II.4 Les autres éléments d'actifs

II.4.1 Effets et chèques impayés

Les effets et chèques impayés sont présentés parmi les avoirs en banques, CCP, chèques et caisses et ils sont provisionnés selon les taux de provisionnement suivants :

- N : 50%
- N-1 et antérieurs : 95%

La provision tient également compte des garanties et des arrangements reçus.

II.4.2 Effets à recevoir

Les effets à recevoir sont présentés parmi les avoirs en banques, CCP, chèques et caisses

II.5 Provisions techniques

II.5.1 Provisions Techniques Assurance Vie

5 1 1 Provisions pour sinistres à payer

Cette provision enregistre le montant de la dette du Lloyd Tunisien envers les assurés au titre des sinistres survenus, rachats et arrivés à échéance déclarés jusqu'à la date de clôture des états financiers mais non encore réglés à cette date. Ce montant tient compte des frais de règlement de ces sinistres à engager par la compagnie

II.5.2 Provisions Techniques Assurance Non Vie

Ces provisions sont déterminées en brut de réassurance, la part à la charge des réassureurs figure à l'actif du bilan

5 2 1 Provision pour primes non acquises

La provision pour primes non acquise est destinée à constater la part des primes se rapportant à la période comprise entre la date de l'inventaire et la date de la prochaine échéance de la prime. Elle est calculée selon la méthode du prorata temporis

La provision pour primes non acquises est calculée dans une première phase sur la base des primes émises, nettes de cessions ou de rétrocessions, puis dans une deuxième phase sur la base de la partie des primes cédées ou rétrocédées

5 2 2 Provision pour sinistres à payer

Cette provision correspond au coût total estimé et représenté par le paiement de tous les sinistres survenus jusqu'à la fin de l'exercice, déclarés ou non, déduction faite des sommes déjà payées au titre de ces sinistres

5 2 3 Provision d'égalisation

Cette provision est constituée, conformément aux dispositions des articles 11 et 25 de l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation, au titre du risque décès pour l'assurance

groupe et du risque grêle. Cette provision est destinée à assurer la péréquation des résultats suite aux fluctuations des taux de sinistres pour les exercices à venir ou pour couvrir des risques spéciaux

La dotation annuelle au titre de cette provision est calculée par prélèvement de 75% sur l'excédent technique éventuel apparaissant dans la catégorie concernée jusqu'au moment où la provision sera égale ou supérieure à 200% des primes ou cotisations d'assurance de l'exercice. Par excédent brut de la branche, on entend, la différence entre les primes acquises de l'exercice et la somme des charges de sinistres et des autres coûts rattachés à la branche tels qu'ils ressortent après la répartition des charges par nature et en tenant compte de la réassurance.

5 2 4 Provision pour participation aux bénéfices et ristournes

Elle correspond aux montants destinés aux assurés ou aux bénéficiaires des contrats sous la forme de participations aux bénéfices et de ristournes

5 2 5 Autres provisions techniques

Ces provisions regroupent la provision mathématique des rentes, la provision pour risque d'exigibilité et la provision pour risques en cours

- ***La provision mathématique des rentes :***

Il s'agit des montants qui seront versés, postérieurement à la date de clôture, sous forme de rentes et accessoires de rentes aux victimes des accidents de travail et accidents de circulation survenus avant la date de clôture

La provision mathématique des rentes au titre des accidents de travail correspond à la valeur actuelle probable des rentes à payer jusqu'au 31/12/2013, cette provision a été calculée en appliquant au montant de la rente trimestrielle le coefficient d'âge prévu par l'arrêté des secrétaires d'Etat aux Finances et aux Affaires Sociales du 17 avril 1958, fixant la valeur de rachat des rentes allouées aux victimes d'accidents de travail ou à leurs ayants droits

Une actualisation de cette provision conformément aux bases techniques prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 05 janvier 2009, modifiant l'arrêté du Ministre des Finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques des entreprises d'assurances et les conditions de leur représentation, a été effectué au 31/12/2014

La provision mathématique des rentes au titre des accidents de circulation correspond à la différence entre le montant total de la rente à payer durant la période d'indemnisation déduction faite des montants déjà payés

- ***La provision pour risque d'exigibilité :***

Cette provision correspond à la somme algébrique des différences, calculées pour chaque catégorie de placement, entre la valeur comptable brute et la valeur de marché. Cette provision n'est constatée que dans le cas où ces différences dégagent une moins-value latente, la plus-value éventuelle n'est pas constatée. Cette provision est destinée à faire face à une insuffisante liquidité des placements, notamment en cas de modification du rythme de règlement des sinistres

- ***La provision pour risques en cours :***

Cette provision est constatée sur les catégories d'assurance dégageant un résultat déficitaire. En effet, la compagnie rapporte pour chacune des catégories d'assurance, le montant total des charges de sinistres rattachés à l'exercice courant et à l'exercice précédent, et des frais d'administration autres que ceux immédiatement engagés et frais d'acquisition imputables à l'exercice courant et à l'exercice précédent, au montant des primes émises au cours de ces

exercices corrigé de la variation sur la même période, des primes restant à émettre, des primes à annuler et de la provision pour primes non acquises. Les branches ayant un rapport supérieur à 100% font l'objet d'une provision pour risque en cours. Cette provision est calculée en appliquant la partie du rapport excédant les 100% au montant de la provision pour primes non acquises de la branche.

5 2 6 Recours à encaisser

Ce compte enregistre les prévisions de remboursement d'indemnités ou parties d'indemnités de sinistres versées au titre d'un sinistre auprès de la personne qui en a été responsable.

II.6 Comptes de régularisation

II.6.1 Frais d'acquisition reportés

Les frais d'acquisition reportés, correspondent à la fraction, non imputables à l'exercice, des frais engagés par la compagnie lors de l'émission des primes. Ces frais reportés ont été calculés, conformément aux dispositions de la norme comptable n°28 relative aux revenus dans les entreprises d'assurance et/ou de réassurance, sur la base des commissions et des autres coûts internes d'acquisition tels qu'ils ressortent de la répartition des charges par destination. La fraction de ces frais qui a été reportée aux exercices ultérieurs en actif du bilan a été dégagée en multipliant les charges précitées au rapport entre, d'une part, les primes non acquises de l'exercice, et les primes émises corrigées des primes restant à émettre et des primes à annuler de la même période d'autre part.

II.6.2 Report de commissions reçues des réassureurs

Ce compte enregistre les commissions reçues des réassureurs sur les primes non acquises cédées aux réassureurs.

III. Analyse des Etats Financiers au 31/12/2025

III.1 Actifs

III.1.1 AC1 : Les actifs incorporels

Le solde de la rubrique « actifs incorporels bruts » s’élève au 31 décembre 2025 à **9 336 893** DT contre **9 024 260** DT au 31 décembre 2024, soit une augmentation de **312 633** DT.

Les actifs incorporels nets s’élèvent au 31 décembre 2025 à **2 279 693** DT contre **2 486 981** DT au 31 décembre 2024. La variation de - **207 288** DT se détaille comme suit :

Libellé	2025	2024	Variation
Actifs Incorporels			
Investissements de recherches et développements	48 532	48 532	-
Droit au Bail	149 220	149 220	-
Concessions, brevets, licences et marques	8 707 416	8 468 629	238 787
Fonds de commerce	431 726	357 879	73 847
Actifs incorporels bruts	9 336 893	9 024 260	312 633
Amortissements	-7 057 200	-6 537 279	-519 921
Actifs incorporels nets	2 279 693	2 486 981	-207 288

III.1.2 AC2 : Les actifs corporels

Le solde de la rubrique « actifs corporels nets » s’élève au 31 décembre 2025 à **5 687 951** DT contre **6 114 945** DT au 31 décembre 2024. La variation étant de **-426 993** DT se détaille comme suit :

Libellé	2025	2024	Variation
Actifs Corporels d'exploitation			
Installations techniques et machines	10 128 178	9 798 976	329 202
Autres installations, outillages et mobiliers	3 745 160	3 487 154	258 006
Actifs corporels d'exploitation bruts	13 873 338	13 286 131	587 208
Amortissements	-8 185 387	-7 171 186	-1 014 201
Actifs corporels nets	5 687 951	6 114 945	-426 993

III.1.3 AC3 : Les placements

Le solde des placements nets s'élève au 31 décembre 2025 à **286 848 689** DT contre **247 454 905** DT au 31 décembre 2024, soit une augmentation de **39 393 783** DT :

Libellé	2025	2024	Variation
Placements			
Terrains et constructions	49 853 704	36 854 666	12 999 038
Actions, titres à RV & parts FCP	51 165 051	67 309 351	- 16 144 300
Obligations et titres à revenus fixes	190 462 023	148 067 386(*)	42 394 636
Prêts aux personnels	1 140 137	881 331	258 806
Dépôts et cautionnements	418 362	416 552	1 810
Placements bruts	293 039 277	253 529 286	39 509 991
Amortissements et provisions	-6 190 589	-6 074 381	-116 208
Placements nets	286 848 689	247 454 905	39 393 783

(*) Données retraitées à des fins comparatives

III.1.4 Notes sur les mouvements sur les éléments d'actifs (Annexe 8)

Désignation	Valeur brute				Amortissements et provisions								V.C.N.
	À l'ouv.	Acqu	Cess	A la clôture:	A l'ouverture		Augmentations		Diminutions		A la clôture:		à la clôture:
					Amort	Prov.	Amort	Prov.	Amort	Prov.	Amort	Prov.	
1. Actifs incorporels	9 024 260	312 633	-	9 336 893	6 537 279	-	519 921	-	-	-	7 057 201	-	2 279 693
1.1 Frais de recherche et développement	48 532	-		48 532	48 532	-	-	-			48 532	-	-
1.2 Concessions, brevets, licences, marques	8 617 849	238 787		8 856 635	6 383 341	-	482 451				6 865 792	-	1 990 843
1.3 Fonds de commerce	357 879	73 847		431 726	105 406	-	37 471				142 877	-	288 849
2. Actifs corporels d'exploitation	13 286 130	587 208	-	13 873 338	7 171 186	-	1 014 201	-	-	-	8 185 387	-	5 687 951
2.1 Installations techniques et machines	9 798 976	329 202		10 128 178	5 705 754	-	738 187	-		-	6 443 941	-	3 684 237
2.2 Autres installations, outillage et mobilier	3 487 154	258 006	-	3 745 160	1 465 432	-	276 014	-			1 741 446	-	2 003 714
2.3 Acomptes versés					-	-		-			-	-	-
3. Placements	253 529 286	55 654 291	16 144 300	293 039 277	3 493 528	2 580 853	123 322	50 000	-	57 115	3 616 850	2 573 738	286 848 689
3.1 Terrains et constructions d'exploitation et hors exploita.	36 854 666	12 999 038		49 853 704	3 493 528	50 000	123 322				3 616 850	50 000	46 186 854
AC311 Terrains & Constructions Exp.	9 355 625			9 355 625	1 143 390	-	95 078				1 238 468	-	8 117 157
AC 312 Terrains & Constructions Hors Exp.	9 072 417			9 072 417	2 350 138	-	28 244				2 378 382	-	6 694 035
AC 313 Parts et actions dans les sociétés immobilières non cotées	18 426 624	12 999 038		31 425 662	-	50 000					-	50 000	31 375 662
3.2 Placements dans les entreprises liées	-	-	-	-	-	-	-	-			-	-	-
3.2.1 Parts	-	-	-	-	-	-	-	-			-	-	-
3.2.2 Bons et obligations	-	-	-	-	-	-	-	-			-	-	-
3.3 Placements dans les entreprises avec un lien de participation	-	-	-	-	-	-	-	-			-	-	-
3.3.1 Parts	-	-	-	-	-	-	-	-			-	-	-
3.3.2 Bons et obligations	-	-	-	-	-	-	-	-			-	-	-
3.4 Autres placements financiers	216 674 620	42 655 253	16 144 300	243 185 573	-	2 530 853	-	50 000	-	57 115	-	2 523 738	240 661 835
3.4.1 Actions, autres titres à revenu var.	67 309 351		16 144 300	51 165 051	-	2 437 690	-			57 115	-	2 380 575	48 784 476
3.4.2 Obligations et autres titres à revenu fixe	148 067 386 (*)	42 394 636		190 462 023	-	-		50 000			-	50 000	190 412 023
3.4.3 Prêts hypothécaire	-			-	-	-		-			-	-	-
3.4.4 Autres prêts	881 331	258 806		1 140 137	-	89 445		-		-	-	89 445	1 050 691
3.4.5 Dépôt auprès des établ. bancaires et financiers	416 552	1 810		418 362	-	3 717		-			-	3 717	414 645
3.4.6 Autres	-			-	-	-		-			-	-	-
TOTAL:	275 839 676	56 554 132	16 144 300	316 249 508	17 201 993	2 580 853	1 657 444	50 000	-	57 115	18 859 438	2 573 738	294 816 333

III.1.5 Etat récapitulatif des placements (Annexe 9)

	Valeur brute	Valeur nette	Juste valeur	Plus ou moins-value latente
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	49 853 704	46 186 854	47 020 974	834 122
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	50 230 323	47 849 748	66 000 630	18 150 882
Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenu fixe	225 000	225 000	985 782	760 782
Autres parts d'OPCVM	709 728	709 728	709 728	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	190 462 023	190 412 023	190 412 023	-
Autres prêts et effets assimilés	1 140 137	1 050 691	1 050 691	-
Autres dépôts	418 362	414 645	414 645	-
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes selon le même détail que ci-dessus	-	-	-	-
Total	293 039 277	286 848 688	306 594 474	19 745 786
<i>Dont montant de ces placements qui est admis à la représentation des provisions techniques</i>	259 620 358	253 429 770	-	-
<i>Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques autres que les placements ou la part des réassureurs dans les provisions techniques</i>	40 575 144	40 165 699		

III.1.6 AC5 : Part des réassureurs dans les provisions techniques

Cette rubrique enregistre la part des réassureurs dans les provisions pour primes non acquises, dans les provisions pour sinistres à payer, dans la provision mathématique vie et dans la provision des parts bénéfiques et des ristournes, La variation de cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	2025	2024	Variation
Provision sinistres non vie	90 367 859	87 366 514	3 001 345
Provision pour primes non acquises et primes à annuler	11 011 799	12 792 163	-1 780 364
Provision assurance vie	42 593	41 469	1 124
Provision pour sinistre vie	526 279	401 579	124 700
Provision Part Bces & Rist (non vie)	7 397 531	6 925 996	471 535
Total	109 346 061	107 527 720	1 818 340

III.1.7 AC6 : Créances

Le solde net de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2025 à **181 636 142 DT** contre **162 452 654 DT** au 31 décembre 2024 La variation de **19 183 488 DT** se détaille comme suit :

Libellé	2025	2024	Variation	
Créances				
Créances nées des opérations d'assurance directes	93 536 121	85 887 512	7 648 609	(A)
Créances nées des opérations de réassurances	72 498 787	61 767 355	10 731 432	(B)
Autres créances	36 711 382	34 097 807	2 613 575	(C)
Total des créances brutes	202 746 290	181 752 674	20 993 616	
Provisions pour dépréciation des créances	-21 110 148	-19 300 020	-1 810 128	(D)
Créances nettes	181 636 142	162 452 654	19 183 488	

(A) Créances nées des opérations d'assurance directes

Le solde brut des créances nées des opérations d'assurance directes s'élève au 31 décembre 2025 à **93 536 121 DT** contre **85 887 512 DT** au 31 décembre 2024.

La variation de **7 648 608 DT** se détaille comme suit :

Libellé	2025	2024	Variation	
Créances nées des opérations d'assurance directes				
Primes acquises et non émises	14 424 567	10 592 991	3 831 576	
Primes à annuler	-2 897 512	-3 066 373	168 861	
Autres créances nées des opérations d'assurances directes	70 727 003	62 724 171	8 002 832	(i)
Créances indemnisées subrogées	11 282 063	15 636 723	-4 354 660	(ii)
Total des créances brutes	93 536 121	85 887 512	7 648 609	

(i) Les autres créances nées des opérations d'assurances directes se détaillent comme suit :

Libellé	2025	2024	Variation	
Autres créances nées des opérations d'Ass Directes				
Arriérés agences	62 657 612	55 735 243	6 922 369	
Primes Retournées pour Non Paiement	8 069 392	6 988 928	1 080 464	
Total des créances brutes	70 727 003	62 724 172	8 002 832	
Provisions sur arriérés agences	10 966 197	10 581 966	384 231	
Prov sur créances contentieuses primes et non-paiement	8 068 917	6 983 532	1 085 385	
Provisions sur Autres créances nées des op d'AD	811 512	670 400	141 112	
Total des provisions	19 846 625	18 235 898	1 610 727	
Total des créances nettes	50 880 378	44 488 273	6 392 105	

(ii) Les créances indemnisées subrogées concernent les paiements sinistres, en application des conventions IDA et RCA.

(B) Créances Opération Réassurances

Le solde brut des créances nées des opérations de réassurance directes s'élève au 31 décembre 2025 à **72 141 333 DT** contre **61 486 308 DT** au 31 décembre 2024 soit une variation de **10 655 025 DT** se détaille comme suit :

Libellé	2025	2024	Variation	
Créances des opérations de réassurance	72 498 787	61 767 355	10 731 432	
Provision	-357 453	-281 047	-76 406	
Total des créances de réassurances nettes	72 141 333	61 486 308	10 655 025	

(C) Autres créances

Libellé	2025	2024	Variation	
Personnel	499 023	443 122	55 901	(i)
Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités pub	15 554 882	13 086 204	2 468 678	
Débiteurs divers	20 657 477	20 568 481	88 996	
Total des créances brutes	36 711 382	34 097 807	2 613 575	
Provision pour dépréciation	-906 070	-783 075	-122 995	
Total des créances nettes	35 805 312	33 314 732	2 490 580	

(i) Ce montant correspond essentiellement aux avances et acomptes accordés au personnel

(D) Les provisions pour dépréciation des créances

Les provisions pour dépréciation des créances se détaillent comme suit :

Libellé	2025	2024	Variation	
Provisions pour dépréciation des créances nées d'OP Ass	19 846 625	18 235 898	1 610 727	(i)
Provision pour dépréciation des cessions et retro	357 453	281 047	76 406	
Provision pour dépréciation des autres créances	906 070	783 075	122 995	(ii)
Total des provisions pour dépréciation des créances	21 110 148	19 300 020	1 810 128	

(i) Les provisions pour dépréciation des autres créances nées des opérations d'assurances directes ont augmenté de **1 610 727** DT se détaillant comme suit :

Libellé	2025	2024	Variation	
Provisions sur arriérés agences	10 966 197	10 581 966	384 231	(a)
Provisions sur créances contentieux primes	8 068 917	6 983 532	1 085 385	(b)
Provisions sur Autres créances nées des opérations d'AD	811 512	670 400	141 112	
Total	19 846 625	18 235 898	1 610 727	

(ii) La provision pour dépréciation des autres créances se détaille comme suit :

Libellé	2025	2024	Variation	
Provision pour dépréciation autres débiteurs divers	772 776	651 331	121 445	
Provision pour dépréciation sur les loyers	133 294	131 744	1 550	
Total	906 070	783 075	122 995	

AC7 : Les autres éléments d'actifs

Le solde net de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2025 à **54 018 840** DT contre **60 362 149** DT au 31 décembre 2024, soit une diminution de **8 346 483** DT se détaillant comme suit :

Libellé	2025	2024	Variation	
Avoirs en banques, CCP, chèques et caisse	38 185 665	45 680 589	-7 494 924	(A)
Charges reportées	26 974 475	23 621 311	3 353 165	(B)
Comptes de régularisation actifs	6 652 108	6 161 341(*)	490 767	(C)
Total des autres éléments d'actifs bruts	71 812 248	75 463 240	-3 650 992	
Provisions / autres éléments d'actifs	-17 793 409	-15 101 092	-2 692 317	
Total des autres éléments d'actifs nets	54 018 840	60 362 149	-8 346 483	

(*) Données retraitées à des fins comparatives

(A) Les avoirs en banques, CCP, chèques et caisse

Le solde net de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2025 à **30 395 081** DT contre **38 741 564** DT au 31 décembre 2024. La variation se détaille comme suit :

Libellé	2025	2024	Variation
Effets à recevoir	7 840 383	7 446 237	394 146
Effets et chèques impayés	17 629 114	14 591 680	3 037 434
Banques	3 691 370	15 231 923	-11 540 553
CCP et chèques postaux	12 207	12 327	-120
Caisses	37 037	18 285	18 752
DCD BLOCAGE SAISIE ARRET	2 421 881	3 824 022	-1 402 141
CAISSE DU TRÉSOR ET DES ETAB PUBLICS TG	6 553 673	4 556 115	1 997 558
Total des avoirs bruts	38 185 665	45 680 589	-7 494 924
Provisions effets et chèques impayés	-7 245 279	-6 490 476	-754 803
Provisions sur comptes bancaires	-333 038	-236 283	-96 755
Provisions sur Saisie Arrêté	-212 266	-212 266	-
Total des avoirs nets	30 395 081	38 741 564	-8 346 483

(B) Les charges reportées

Le solde des comptes charges reportées nettes s'élève au 31 décembre 2025 à **16 971 650** DT contre **15 459 243** DT au 31 décembre 2024. La variation de **1 512 407** DT se détaille comme suit :

Libellé	2025	2024	Variation	
Frais d'acquisitions reportés	14 721 166	12 994 405	1 726 761	(i)
Charges à répartir	12 253 310	10 626 905	1 626 405	
Total des charges reportées	26 974 475	23 621 311	3 353 165	
Résorptions	-10 002 825	-8 162 067	-1 840 758	
Total des charges reportées nettes	16 971 650	15 459 243	1 512 407	

- (i) Ce compte enregistre la partie afférente aux primes non acquises, aux commissions et aux frais d'acquisition engagés par la compagnie. Ces frais seront reportés aux exercices de rattachement de ces primes.

(C) Les comptes de régularisation actifs

Le solde des comptes de régularisation actifs s'élève au 31 décembre 2025 à **6 652 108** DT contre **6 161 341** DT au 31 décembre 2024. La hausse de **490 767** DT se détaille comme suit :

Libellé	2025	2024	Variation
Intérêts et loyers acquis non échus	3 711 282	3 752 661(*)	-41 379
Produits à recevoir	2 113 454	1 621 576	491 878
Autres comptes de régularisation	827 372	787 104	40 268
Total des comptes de régul Actifs	6 652 108	6 161 341	490 767

(*) Données retraitées à des fins comparatives

III.2 Capitaux propres et passifs

III.2.1 CP : Les capitaux propres avant résultat de l'exercice

Les capitaux propres de la compagnie ainsi que les mouvements y afférents se détaillent au 31 décembre 2025 comme suit :

Libellé	2025	2024	Variation
Capital social	45 000 000	45 000 000	-
Réserves et primes liées au capital	11 021 010	1 761 929	9 259 081
Autres capitaux propres	5 000 000	22 500 000	-17 500 000
Résultats reportés	14 700 670	22 986 945	-8 286 275
Capitaux propres avant résultat de l'exercice	75 721 681	92 248 874	-16 527 193
Résultat net de l'exercice	7 263 527	8 416 866	-1 153 339
Capitaux propres avant affectation	82 985 207	100 665 740	-17 680 533

Les capitaux propres avant affectation s'élèvent au 31 décembre 2025 à **82 985 207** DT contre **100 665 740** DT au 31 décembre 2024.

- ✓ Les autres capitaux propres correspondent à des émissions des titres participatifs de 5 millions réalisée en Décembre 2019.

III.2.2 PA1 : Autres passifs financiers

Le solde des dettes auprès des établissements bancaires et financiers s'élève au 31 décembre 2025 à **22 400 000** DT.

Libellé	2025	2024	Variation
Dettes Etab. Bancaires & Financiers	22 400 000	28 000 000	-5 600 000
	22 400 000	28 000 000	-5 600 000

III.2.3 PA2 : Les provisions pour autres risques et charges

Le solde des provisions pour risque s'élève au 31 décembre 2025 à **403 611** DT contre **482 797** DT au 31 Décembre 2024 soit une variation de **-79 186** DT qui se détaille comme suit :

Libellé	2025	2024	Variation
PROVISION POUR LITIGES	403 611	482 797	-79 186
Total	403 611	482 797	-79 186

III.2.4 PA3 : Les provisions techniques

Le solde des provisions techniques s'élève au 31 décembre 2025 à **244 240 270** DT contre **223 660 142** DT au 31 Décembre 2024 soit une variation de **20 580 128** DT qui se détaille comme suit :

Libellé	2025	2024	Variation	
Provisions techniques assurance non vie	243 592 088	222 982 275	20 609 813	(A)
Provisions techniques assurance vie	648 182	677 867	-29 685	(B)
Total	244 240 270	223 660 142	20 580 128	

(A) Provisions techniques assurance non vie

Les provisions techniques de l'assurance non vie se détaillent comme suit :

Libellé	2025	2024	Variation	
Provisions pour primes non acquises	69 483 495	61 840 376	7 643 119	(i)
Provisions pour sinistres à payer (non vie)	164 161 491	151 500 161	12 661 330	(ii)
Provisions pour part bces et ristournes (non vie)	8 556 511	8 371 419	185 092	
Provisions pour égalisation et équilibrage	-	16 145	-16 145	
Autre provisions techniques (non vie)	1 390 591	1 254 174	136 417	
Total	243 592 088	222 982 275	20 609 813	

(i) L'augmentation de la provision pour primes non acquises de **7 643 119** DT se détaille par branche comme suit :

Libellé	2025	2024	Variation
Provision pour PNA RD	9 523 116	9 912 315	-389 199
Provision pour PNA Auto	52 898 527	45 148 068	7 750 459
Provision pour PNA Incendie	3 658 307	3 020 931	637 376
Provision pour PNA Transport	2 777 214	3 191 283	-414 069
Provision pour PNA autres branches	626 330	567 779	58 551
Total	69 483 495	61 840 376	7 643 119

(ii) La variation des provisions pour sinistres non-vie de **12 661 330** DT se détaille, par branche comme suit :

Libellé	2025	2024	Variation
Provision pour sinistres RD	38 107 963	33 477 826	4 630 137
Provision pour sinistres Auto	107 241 133	99 372 950	7 868 183
Provision pour sinistres Incendie	5 892 661	4 927 664	964 997
Provision pour sinistres Transport	6 997 614	8 407 021	-1 409 407
Provision pour sinistres autres branches	5 922 120	5 314 700	607 419
Total	164 161 491	151 500 161	12 661 330

(B) Provisions techniques assurance vie

Les provisions techniques en assurance vie se détaillent comme suit :

Libellé	2025	2024	Variation
Provisions pour sinistres à payer (vie)	648 182	677 867	-29 685
Total	648 182	677 867	-29 685

III.2.5 PA5 : Les dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires

Le solde des dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires s'élève au 31 décembre 2025 à **123 203 807** DT contre **116 859 564** DT au 31 décembre 2024 soit une augmentation de **6 344 243** DT.

III.2.6 PA6 : Les autres dettes

Le solde des autres dettes s'élève au 31 décembre 2025 à **164 092 300** DT contre **109 673 480** DT au 31 décembre 2024 soit une hausse de **54 418 819** DT qui se détaille comme suit :

Libellé	2025	2024	Variation	
Dettes nées d'opérations d'assurances directes	15 120 632	11 274 301	3 846 331	(A)
Dettes nées d'opérations de réassurances	26 618 522	24 953 163	1 665 360	
Autres dettes	122 353 145	73 446 017	48 907 129	(B)
Total	164 092 300	109 673 480	54 418 819	

(A) Les dettes nées d'opérations d'assurances directes

La variation des dettes nées d'opérations d'assurances directes de **3 846 331** DT se détaille comme suit :

Libellé	2025	2024	Variation
Compte courant agents	3 135 190	2 007 949	1 127 240
Commissions à payer Agents	8 789 209	6 710 356	2 078 853
Compte d'attente à régulariser agents	3 082 789	1 847 793	1 234 996
Autres	113 444	708 202	-594 758
Total	15 120 632	11 274 301	3 846 331

(B) Les autres dettes

Le solde des autres dettes s'élève au 31 décembre 2025 à **122 353 145** DT contre **73 446 017** DT au 31 décembre 2024 soit une hausse de **48 907 129** DT :

Libellé	2025	2024	Variation
Dépôts et cautionnements reçus	481 753	486 753	-5 000
Personnel	2 109 847	1 973 667	136 180
Etat, organismes sociaux et collectivités publiques	5 879 365	5 603 322	276 044
Actionnaire comptes courants associé : CFI	62 500 000	48 000 000	14 500 000
Créditeurs divers	51 382 180	17 382 274	33 999 905
Total	122 353 145	73 446 017	48 907 129

III.2.7 PA7 : Les autres passifs

Les autres passifs se détaillent comme suit :

Libellé	2025	2024	Variation
Report Commissions Reçues Réassureurs	1 363 867	1 422 364	-58 497
Produits constatés d'avance	797 240	1 023 678	-226 438
Concours bancaires et autres passifs financiers	331 073	4 611 589	-4 280 516
Total	2 492 179	7 057 631	-4 565 452

IV. Note Sur l'Etat de Résultat

IV.1 Production

IV.1.1 Primes Acquises

A. Primes Acquises Non Vie

(En mD)

Désignation	Montant	Montant	Variation	
	2025	2024	Montant	%
Primes Nettes Ex &Ant				
RD	31 853	32 358	-505	-2%
AUTO	137 519	118 333	19 186	16%
INCENDIE	25 530	18 785	6 745	36%
TRANSP	10 725	10 890	-165	-2%
GRELE	3 367	2 038	1 329	65%
GROUPE	30 991	29 277	1 714	6%
Total	239 985	211 681	28 304	13%
Var Prov Annulation Primes	170	1 121	-951	-85%
Var Prov PANE	3 634	1 168	2 466	211%
Total Primes Nettes	243 789	213 970	29 819	14%
Var Prov PNA	-7 643	-6 653	-990	15%
Primes Acquises	236 146	207 317	28 829	14%

En 2025, les primes acquises non-vie totalisent **236 146** mD contre **207 317** mD l'exercice précédent, soit une croissance de **14%**.

B. Primes acquises vie

(En mD)

Désignation	Montant	Montant	Variation	
	2025	2024	Montant	%
Primes émises & acceptées nettes	2 794	2 672	122	5%
Var Prov PANE	197	-252	449	-178%
Var Prov Prime à annuler	-1	44	-45	-103%
Primes Acquises	2 990	2 464	526	21%

En 2025, les primes acquises vie totalisent **2 990** mD contre **2 464** mD l'exercice précédent, soit une hausse de **21%**.

IV.2 Charges des sinistres

IV.2.1 Règlement de sinistres

Les sinistres réglés ont augmenté de **16,84%** pour totaliser **133 965** mD en 2025 contre **114 661**mD en 2024.

(En mD)						
Désignation		2025		2024		Var
		Montant	Part en %	Montant	Part en %	%
Affaires Directes Non Vie	Risques Divers	12 537	9,36%	12 066	10,52%	3,90%
	Automobile	83 541	62,36%	66 646	58,12%	25,35%
	Incendie	6 397	4,78%	9 931	8,66%	-35,59%
	Transport	2 267	1,69%	872	0,76%	159,96%
	Grêle	130	0,10%	161	0,14%	-19,10%
	Groupe	28 093	20,97%	24 397	21,28%	15,15%
	Total Non Vie	132 964	99,25%	114 074	99,49%	16,56%
	Total Vie	999	0,75%	523	0,46%	91,03%
Total Affaires Directes		133 963	100,00%	114 598	99,94%	16,90%
Acceptations		2	0,00%	63	0,06%	-97,58%
Total Général		133 965	100,00%	114 661	100,00%	16,84%

IV.2.2 Charges des Sinistres non vie

La charge de sinistres non vie a enregistré une augmentation de **17,93%** par rapport à 2024.

(En mD)				
Désignation	2025	2024	Variation	
	Montant	Montant	Montant	%
Sinistres payés	132 966	114 138	18 828	16%
Versements de rentes	89	97	-8	-8%
Recours et sauvetages encaissés	-7 399	-3 122	-4 277	137%
Frais de Gestion des sinistres	14 220	13 038	1 182	9%
Prestations payées	139 877	124 151	15 726	12,67%
Provisions SAP (net de recours) à la clôture	164 161	151 500	12 661	8%
Provisions SAP (net de recours) à l'ouverture	-151 500	-146 306	-5 194	4%
Variation de la provision pour sinistres à payer	12 661	5 195	7 467	143,74%
Charge de sinistres	152 538	129 346	23 193	17,93%

IV.2.3 Charges des Sinistres vie

La charge des sinistres Vie a enregistré une augmentation de **30,18%** par rapport à 2024. (En mD)

Désignation	2025	2024	Variation	
			Montant	%
Sinistres et capitaux échus	999	523	476	91%
Frais de Gestion des sinistres	116	105	11	11%
Prestations payées	1115	628	487	77,60%
Provisions SAP à la clôture	648	678	-30	-4%
Provisions SAP à l'ouverture	-678	-472	-206	44%
Variation Provision SAP	-30	206	-236	-114%
Charge des sinistres	1086	834	252	30,18%

IV.3 Représentation des engagements techniques

Le total des engagements techniques hors recours a augmenté en 2025 de **24 916** MD et atteint **277,637** MD contre **252,737** MD en 2024. Cette variation est due essentiellement à la hausse des provisions pour prime non acquise de **7,643** MD et à la hausse des provisions pour sinistres à payer brutes des prévisions de recours à encaisser de **16,981** MD .

IV.4 Notes sur les provisions pour sinistres à payer (Annexe 10)

(En DT)

Année d'inventaire :	Exercice de survenance				
	N-4 :	N-3 :	N-2 :	N-1 :	N :
	2019	2020	2021	2022	2023
Inventaire 2023					
Règlements cumulés	55 325 494	56 381 336	68 048 743	66 143 766	41 368 520
Provisions pour sinistres	4 822 546	9 331 985	17 472 141	30 624 493	53 916 983
Total charges des sinistres	60 148 039	65 713 320	85 520 884	96 768 259	95 285 503
Primes acquises	92 017 121	118 193 737	132 553 384	155 942 182	182 444 565
% sinistres / primes acquises	65,37%	55,60%	64,52%	62,05%	52,23%

Année d'inventaire :	Exercice de survenance				
	N-4 :	N-3 :	N-2 :	N-1 :	N :
	2020	2021	2022	2023	2024
Inventaire 2024					
Règlements cumulés	58 578 366	72 326 719	75 973 512	74 357 622	58 130 273
Provisions pour sinistres	5 605 583	10 907 275	19 514 829	37 262 257	53 822 519
Total charges des sinistres	64 183 949	83 233 993	95 488 341	111 619 879	111 952 792
Primes acquises	118 193 737	132 553 384	155 942 182	182 444 565	209 781 188
% sinistres / primes acquises	54,30%	62,79%	61,23%	61,18%	53,37%

Année d'inventaire :	Exercice de survenance				
	N-4 :	N-3 :	N-2 :	N-1 :	N :
	2021	2022	2023	2024	2025
Inventaire 2025					
Règlements cumulés	75 302 578	81 007 062	86 423 560	100 364 137	68 781 874
Provisions pour sinistres	8 403 826	11 148 705	27 947 052	40 187 249	53 312 328
Total charges des sinistres	83 706 404	92 155 767	114 370 612	140 551 385	122 094 202
Primes acquises	132 553 384	155 942 182	182 444 565	209 781 188	236 145 942
% sinistres / primes acquises	63,15%	59,10%	62,69%	67,00%	51,70%

IV.5 Notes sur la ventilation des charges et produits (Annexe 11)

(En DT)

Libellé	Autres revenus et frais financiers	Total	Charges des Placements
1 Placements immobiliers			
1 1 Immeubles	550 432	550 432	128 183
1 2 Parts et actions de société immobilière	-	-	-
Total	550 432	550 432	128 183
2 Participations			
2 1 Titres émis par l'Etat ou jouissant de sa garantie	1 252 882	1 252 882	-
2 2 Emprunts obligataires	3 254 231	3 254 231	50 000
2 3 Actions de sociétés cotées en bourse	16 438 499	16 438 499	43 092
2 4 Parts et actions dans les OPCVM	83 939	83 939	1 230
2 5 Parts dans les SICAR et SICAF	-	-	-
2 6 Autres actions et valeurs mobilières	4 183 724	4 183 724	-
2 7 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	10 418 699	10 418 699	-
2 8 Contrats en unités de comptes	-	-	-
2 9 Autres	-	-	-
Total	35 631 974	35 631 974	94 322
3 Autres placements			-
4 Autres revenus et charges financiers (commissions, honoraires)	138 737	138 737	15 258 761
Total Revenus & Charges de placements	36 321 143	36 321 143	15 481 267
Intérêts	14 831 125	14 831 125	
Frais externes	419 725	419 725	
Autres frais	230 416	230 416	
Total charges des placements	15 481 267	15 481 267	

IV.6 Notes sur le résultat technique par catégorie d'assurance vie (Annexe 12)

Intitulé	Groupe décès
Primes	2 989 760
Charges de prestations	1 085 662
Charges des provisions d'assurance vie et des autres provisions techniques	-
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)	
Solde de souscription	1 904 098
Frais d'acquisition	411 541
Autres charges de gestion nettes	237 385
Charges d'acquisition et de gestion nettes	648 926
Produits nets de placements	36 424
Participation aux résultats et intérêts techniques	-
Solde financier	36 424
Primes cédées et/ou rétrocédées	-2 245 009
Part des réass ^{eurs} et/ou des rétroces ^{aires} ds les ch de prest	784 750
Part des réass ^{eurs} et/ou des rétroces ^{aires} ds les ch de prov	125 825
Part des réass ^{eurs} et/ou des rétroces ^{aires} ds la part aux Rt	-
Comm reçues des réass ^{eurs} et/ou des desrétroces ^{aires}	1 263 422
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	-71 012
Résultat technique	1 220 583
Informations complémentaires	-
Montant des rachats	-
Intérêts techniques bruts de l'exercice	-
Provisions techniques brutes à la clôture	648 182
Provisions techniques brutes à l'ouverture	-677 867
Provisions mathématique	-
Provision mathématique à la clôture	-
Provision mathématique à l'ouverture	-
A déduire	-
Provisions devenues exigibles	-

[illegible]

IV.8 Tableau de raccordement du résultat technique par catégorie d'assurance Vie (Annexe 15)

Intitulé	Temporaire décès	Raccordement
Primes	2 989 760	PRV1 1 ^o colonne
Charges de prestations	1 085 662	CHV1 1 ^o colonne
Charges des provisions d'assurance vie et des autres provisions techniques	0	CHV2 1 ^o colonne
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)		CHV10-PRV3 1 ^o colonne
Solde de souscription	1 904 098	
Frais d'acquisition	411 541	CHV41-CHV42
Autres charges de gestion nettes	237 385	CHV43-CHV5-PRV4
Charges d'acquisition et de gestion nettes	648 926	
Produits nets de placements	36 424	PRV2-CHV9
Participation aux résultats et intérêts techniques	0	CHV3 1 ^o colonne
Solde financier	36 424	
Primes cédées et/ou rétrocédées	-2 245 009	PRV1 2 ^o colonne
Part des réass ^{eurs} et/ou des rétroces ^{aires} ds les ch de prest	784 750	CHV1 2 ^o colonne
Part des réass ^{eurs} et/ou des rétroces ^{aires} ds les ch de prov	125 825	CHV2 2 ^o colonne
Part des réass ^{eurs} et/ou des rétroces ^{aires} ds la part aux Rt	0	CHV3 2 ^o colonne
Comm reçues des réass ^{eurs} et/ou des desrétroces ^{aires}	1 263 422	CHV44 2 ^o colonne
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	-71 012	
Résultat technique	1 220 583	
Informations complémentaires		
Montant des rachats	-	
Intérêts techniques bruts de l'exercice	-	
Provisions techniques brutes à la clôture	648 182	
Provisions techniques brutes à l'ouverture	-677 867	
Provisions techniques brutes à la clôture	-	
Provision mathématique à l'ouverture	-	
A déduire	-	
Provisions devenues exigibles	-	

IV.9 Tableau de raccordement du résultat technique par catégorie d'assurance Non Vie (Annexe 16)

	TOTAL	raccordement
Primes acquises	236 145 942	
Primes émises	243 789 061	PRNV11 1°colonne
Variation des primes non acquises	-7 643 119	PRNV12 1°colonne
Charges de prestations	152 658 341	
Prestations et frais payés	139 876 740	CHNV11 1°colonne
Charges des provisions pour prestations diverses	12 781 602	CHNV2+CHNV6 1°colonne
Solde de souscription	83 487 600	
Frais d'acquisition	44 540 055	CHNV41-CHNV42
Autres charges de gestion nettes	20 065 338	CHNV43-CHNV5- PRNV2
Charges d'acquisition et de gestion nettes	64 605 393	
Produits nets de placements	15 564 987	PRNV2-CHNV9
Participation aux résultats	-2 917 192	CHNV3 1°colonne
Solde financier	12 647 795	
Primes cédées aux réassureurs	-111 221 351	PRNV11 2°colonne
Part des réass et/ou des rétrocds dans les primes acquise	-1 780 364	PRNV12 2°colonne
Part des réassureurs et/ou des rétrocds dans les prestations payées	53 105 986	CHNV11 2°colonne
Part des réas et/ou des rétrocds dans les charges de prov pour prestation	3 001 345	CHNV12 + CHNV2+CHNV6 2°colonne
Part des réass et/ou des rétrocds dans la participation aux résultats	-304 562	CHNV3 2°colonne
Commissions reçues des réass et/ou des rétrocd	27 218 697	CHNV44
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	-29 980 248	
Résultat technique	1 549 754	
Informations complémentaires	-	
Provisions pour primes non acquises clôture	-69 483 495	
Provisions pour primes non acquises ouverture	61 840 376	
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	164 161 491	
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	-151 500 161	
Autres provisions techniques clôture	1 390 591	
Autres provisions techniques ouverture	-1 270 319	
A déduire :		
Provisions devenues exigibles		

IV.10 Notes sur le tableau des engagements reçus et donnés

Le montant des engagements reçus représente des cautions de garanties au 31 Décembre 2025 à **28 318 KDT** contre **34 534 KDT** jusqu'au 31 Décembre 2024.

IV.11 Notes sur L'Etat de Flux de Trésorerie

La trésorerie de fin d'exercice a enregistré une diminution de **6 646 KDT** par rapport à l'exercice précédent en passant de **à 19 031 KDT** en 2024 à **12 385 KDT** en 2025.

(A) Flux de trésorerie provenant des activités de l'exploitation

Ce flux est passé de **1 946 KDT** en 2024 à **9 729 KDT** en 2025, soit une variation de **7 783 KDT** :

Cette variation provient principalement des rubriques suivantes :

- Les encaissements des primes reçues des assurés ont enregistré une augmentation de 25 176KDT.
- Les sommes versées pour paiement des sinistres ont enregistré une diminution de 15 060 KDT.
- La variation entre décaissements des primes pour les cessions et les encaissements des sinistres pour les cessions a connu une baisse en faveur des réassureurs en passant de 55 984 KDT en 2024 à 58 438 KDT en 2025.
- Les commissions versées aux intermédiaires ont enregistré une augmentation de 3 547 KDT.
- Les décaissements aux fournisseurs et au personnel ont enregistré une augmentation de 22 604 KDT.
- La variation entre décaissements et les encaissements liés à l'acquisition de placements financiers ont enregistré une hausse de 11 491 KDT.
- Les taxes sur les assurances versées au trésor ont enregistré une hausse de 4 913 KDT.
- Les produits financiers reçus ont enregistré une hausse de 3 401KDT.
- Les autres mouvements ont enregistré une variation de 0.459 KDT.

(B) Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement

Ce flux est passé de -1 448 KDT en 2024 à -900 KDT en 2025, soit une variation de 548 KDT.

.

(C) Flux de trésorerie provenant des activités de financements

Ce flux est passé de 11 320KDT en 2024 à -15 476KDT en 2025 soit une variation de 26 796KDT.

V. Passif éventuel

- La société a fait l'objet, en novembre 2024, d'une notification des résultats d'une vérification fiscale portant sur l'exercice 2020. L'administration fiscale remet en cause les avantages fiscaux liés à une opération de réinvestissement et a notifié un redressement ayant pour effet de réduire le report de l'impôt sur les sociétés de 3 758 KDT ainsi que de réclamer des contributions et pénalités pour un montant total de 750 KDT. La société a contesté ces redressements et a saisi la Commission Nationale de Conciliation en avril 2025 après le maintien de la position de l'administration fiscale.
- La société a reçu, le 25 décembre 2025, un avis de vérification fiscale approfondie portant sur l'ensemble des impôts et taxes dus au titre de la période allant du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2024. A la date d'arrêté des comptes, la procédure est toujours en cours et aucun élément nouveau n'a été porté à notre connaissance.

Les risques réels associés à ces contrôles ne pourront être déterminés qu'avec le dénouement définitif de ces vérifications.

VI. Notes Complémentaire

VI.1 Parties liées

La compagnie gère des polices d'assurance souscrites par les sociétés du Groupe BAYAHY.

Les chiffres d'affaires réalisés avec les sociétés du groupe en 2025 totalisent 9 089 KDT.

Les transactions les plus importants ont été effectuées avec MG, SICAM, SOTUVER, CMG, SONDI et LMG :

Sociétés	CA (en KDT)
MG	5 625
SICAM	1 292
SOTUVER	1 056
CMG	355
SONDI	278
LMG	483

Les achats effectués par LLOYD assurances avec les sociétés du groupe s'élèvent durant l'exercice à 2025 à **13** KDT avec IMMOBILIERE LE MONTFLEURY et CLOUD MASTER.

Sociétés	Achats
IMMOBILIERE MONTFLEURY	1
CLAUD MASTER	12
Total general	13

Les charges de location pour l'exercice 2025 s'élèvent à 114 KDT TTC auprès de la Société de Promotion Immobilière le Montfleury pour la location d'un dépôt à usage d'archives.

Evènements postérieurs à la clôture

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 20 juillet 2026 par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

États financiers - Exercice clos le 31 décembre 2025

Messieurs les actionnaires du LLOYD TUNISIEN S.A,

I- Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers du LLOYD TUNISIEN S.A qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître des capitaux propres de 82 985 207 dinars, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 7 263 527 dinars.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2025, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Paragraphes d'observation

Nous attirons votre attention sur la note de passifs éventuels qui décrit que :

- La société a reçu en novembre 2024 une notification des résultats de vérification fiscale préliminaire au titre de l'exercice 2020 et portant sur l'impôt sur les sociétés, la contribution conjoncturelle et la contribution de solidarité sociale. Cette notification a pour objet de réduire le report d'impôt sur les sociétés pour 3 758 KDT et de réclamer une contribution conjoncturelle et une contribution de solidarité sociale pour des montants respectifs de 149 KDT et 226 KDT en sus des pénalités pour un total de 375 KDT.

Le chef de redressement invoqué par l'administration fiscale concerne la déduction, par la société, de bénéfices au titre du réinvestissement dans la souscription au capital d'une société implantée dans une zone de développement régional au titre de l'exercice 2020 sans que les conditions requises par la législation fiscale en vigueur aient été, selon elle, respectées.

La société a formulé son opposition aux résultats de cette vérification dans les délais légaux.

En mars 2025, l'administration fiscale a répondu à cette opposition en maintenant sa position pour les chefs de redressements notifiés.

En avril 2025, la société a formulé ses observations relatives à cette réponse et a saisi la Commission Nationale de Conciliation.

A la date du présent rapport, aucun élément nouveau n'a été porté à notre connaissance.

- La société a reçu en date du 25 décembre 2025, un avis de vérification fiscale approfondie portant sur les différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2024.

Une demande de prolongation de la durée de vérification de 180 jours a été notifiée à la société en date du 22 juillet 2026.

A la date du présent rapport, aucun élément nouveau n'a été porté à notre connaissance.

Les risques réels associés à ces contrôles ne pourront être déterminés qu'avec le dénouement définitif de ces vérifications.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport de gestion du conseil d'administration

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport tel qu'arrêté par le conseil d'administration du 20 juillet 2026.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des Etats Financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 02 octobre 2026

Les commissaires aux comptes

FINOR
Walid BEN SALAH

AMC Ernst & Young
Fehmi LAOURINE

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

États financiers - exercice clos le 31 décembre 2025

Messieurs les actionnaires du LLOYD TUNISIEN S.A,

En application des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Notre responsabilité est de s'assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement de façon étendue, l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé.

Il vous appartient, selon les termes de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31/12/2025

Le Conseil d'Administration nous a tenus informés des conventions suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 :

1. Votre conseil d'administration a autorisé des placements financiers sous forme de billets de trésorerie avec les sociétés du groupe qui ont été souscrits dans les conditions suivantes :

Emetteur	Total des souscriptions de l'exercice 2025	Encours au 31/12/2025 en KDT	Intérêts rattachés à l'exercice 2025 en KDT (*)	Intérêts de retard constatés en 2025 en KDT	Taux
LLOYD IMMOBILIER	7 800	7 800	556	85	TMM+2,5%
CFI	150 350	90 500	5 119	492	TMM+2,5%
IMG	4 000	1 000	99	4	TMM+2,5%
SPIM	2 000	2 000	169	85	TMM+2,5%
ATOLL	18 050	2 700	207	-	TMM+2,5%
Total	182 200	104 000	6 150	666	

(*) sans tenir compte des intérêts de retard.

2. En date du 25 décembre 2025, votre société a conclu avec la société « CFI » une convention de compte courant associé. En vertu de cette convention, la société « CFI » met à la disposition de votre société la somme de 30 000 KDT rémunérée au taux du marché monétaire majoré de 2,5 points hors taxes sur le montant restant dû, au prorata de la période courue. Ces intérêts seront payables semestriellement soit le 30 juin et le 31 décembre de chaque année. Ledit montant est destiné au financement de vos besoins de trésorerie.
L'encours s'élève au 31 décembre 2025 à 30 000 KDT.
Aucune charge n'a été constatée à ce titre en 2025.
Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 25 décembre 2025.
3. Votre conseil d'administration a autorisé en date du 5 août 2025 la cession de 60 parts sociales détenus par votre société dans le capital de la société LLOYD IMMOBILIER pour un montant global de 1 560 dinars à raison de 10 parts sociales pour chacune des personnes physiques suivantes :
 - Monsieur Taieb BAYAH,

- Monsieur Tahar BAYAHI,
- Monsieur Yahia BAYAHI,
- Monsieur Khaled BAYAHI,
- Monsieur Maher BAYAHI,
- Monsieur Slim BAYAHI.

4. Votre conseil d'administration a entériné le 11 novembre 2025 le crédit conclu avec ATTIJARI BANK, pour un montant de treize millions de dinars (13 MDT), destiné à la participation dans l'augmentation de capital de la filiale « LLOYD IMMOBILIER ».
- Ce crédit est remboursable trimestriellement sur une période de 5 ans à partir du 25 Mars 2025 et est productif d'intérêts au taux du marché monétaire majoré de 1.85% l'an.

La charge d'intérêts constatée à ce titre s'élève à 1 161 KDT pour l'exercice 2025.

5. Votre conseil d'administration a autorisé le 12 décembre 2025 la cession de 2.696.993 actions détenues dans le capital de la société SOTUVER SA au profit de la société BA Glass B.V, entité de droit néerlandais intervenant dans le secteur industriel de l'emballage en verre.

Cette opération a été initiée par la société Compagnie Financière d'Investissement (CFI), actionnaire de référence de SOTUVER SA. À ce titre, la CFI, ainsi que trois autres sociétés qu'elle contrôle directement ou indirectement, dont la société Lloyd Tunisien, ont cédé conjointement un bloc d'actions représentant 41,28 % du capital social de SOTUVER SA au profit de l'Acquéreur BA Glass B.V.

Dans le cadre de cette opération, les parties ont conclu un contrat de cession et d'acquisition d'actions (Sale and Purchase Agreement – le « SPA »), destiné à encadrer juridiquement et financièrement le transfert d'un bloc d'actions de la société SOTUVER SA au profit de l'acquéreur BA Glass B.V.

Le prix de cession est déterminé selon un mécanisme de type « locked-box », arrêté sur la base des comptes de référence au 31 décembre 2024. À ce titre, le SPA a fixé un prix par action de treize dinars tunisiens vingt millimes (13,020 TND).

Par ailleurs, une Convention de Garantie (Guarantee Agreement) a été conclue entre les cédants et l'acquéreur, ayant pour objet d'encadrer les déclarations et garanties consenties par les cédants au profit de l'acquéreur, ainsi que les mécanismes d'indemnisation applicables en cas de survenance d'un événement garanti.

Dans le cadre de la transaction, les parties ont également conclu une convention de prêt d'actionnaires intitulée « Shareholder Loan Agreement and VAT Credit Settlement ».

Aux termes de cette convention, la société Lloyd Tunisien figure parmi les parties garantes « Securing Parties », aux côtés d'autres sociétés du groupe, lesquelles se sont engagées à consentir un prêt d'actionnaires d'un montant global de six millions de dinars tunisiens (6 000 000 DT), au profit de la société SOTUVER SA et de certaines de ses filiales, tiré intégralement à la date de réalisation définitive de la cession.

Aussi, un accord de prise en charge intragroupe, conclu entre la Compagnie Financière d'Investissement « CFI » et la société Lloyd Tunisien.

Cet Accord s'inscrit dans le cadre de l'opération de cession partielle des actions de la société SOTUVER SA au profit de la société BA Glass B.V.

Dans un contexte intragroupe, l'Accord a pour objet d'organiser la prise en charge, par la CFI, des obligations financières susceptibles d'incomber au Lloyd Tunisien au titre :

- De la Convention de Garantie, et
- De la Convention de Prêt d'actionnaires.

Dans le cadre de la réalisation de l'opération de cession, un pacte d'actionnaires (Shareholders' Agreement – le « SHA ») a été conclu entre la société BA Glass B.V., en qualité d'acquéreur, et les sociétés composant le Groupe Bayahi, désignées contractuellement comme les actionnaires initiaux « Initial Shareholders ».

Les actionnaires initiaux comprennent les sociétés Lloyd Tunisien, Lloyd Vie, Indinvest Sicaf et la Compagnie Financière d'Investissement (CFI), cette dernière agissant en qualité d'actionnaire de référence et de chef de file.

Le SHA a pour objet de définir les règles applicables à la gouvernance de la société SOTUVER SA et de ses filiales, ainsi que les relations entre les actionnaires post-transaction.

Aucune cession relative à ces actions n'a été réalisée au cours de l'exercice 2025.

6. Votre conseil d'administration a autorisé en date du 16 septembre 2025 la cession des actions non cotées SOTUVER GLASS INDUSTRIES à la société SOTUVER SA qui a été réalisée dans les conditions suivantes :

Date	Quantité	Coût de Revient en KDT	Prix de cession en KDT	Plus-value réalisée en KDT
30/09/2025	1 599 000	7 995	10 178	2 183

7. Votre conseil d'administration a autorisé en date du 4 décembre 2025 les cessions des actions cotées du groupe. Les opérations ont été réalisées dans les conditions suivantes :

Cession des actions SOTUVER :

Date	Quantité	Cout de Revient en KDT	Prix de cession en KDT	Plus-value réalisée en KDT
09/12/2025	263 158	2 418	3 500	1 082

Cession des actions TPR :

Date	Quantité	Coût de Revient en KDT	Prix de cession en KDT	Plus-value réalisée en KDT
09/12/2025	213 592	1 117	2 200	1 083

8. Votre conseil d'administration a autorisé en date du 20 juillet 2026 les cessions et les acquisitions complémentaires des actions cotées du groupe. Les opérations ont été réalisées dans les conditions suivantes :

Cession des actions TPR :

Date	Quantité	Coût de Revient en KDT	Prix de cession en KDT	Plus-value réalisée en KDT
18/12/2025	750 000	3 921	7 950	4 029
19/12/2025	828 000	4 329	8 860	4 531
25/12/2025	579 842	3 031	6 378	3 347

Acquisition des actions TPR

Date	Quantité	Prix d'acquisition en KDT
25/12/2025	579 842	6 378

9. La société « CFI » a facturé en 2026 à votre société une note de débit portant sur la Taxe sur la valeur ajoutée grevant les intérêts sur les titres des titres participatifs. Il s'agit de la Taxe sur la valeur ajoutée n'ayant pas été facturée au titre des exercices 2022, 2023 et 2024 et ce pour un montant total de 1 031 KDT.

La charge constatée à ce titre en 2025 s'élève à 1 062 KDT.

Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 20 juillet 2026.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs

L'exécution des opérations suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 :

1. En date du 27 décembre 2024, votre société a conclu avec la société « CFI » une convention de compte courant associé. En vertu de cette convention, la société « CFI » met à la disposition de votre société la somme de 28 500 KDT rémunérée au taux du marché monétaire majoré de 2,5 points hors taxes sur le montant restant dû, au prorata de la période courue. Ces intérêts seront payables semestriellement soit le 30 juin et le 31 décembre de chaque année. Ledit montant est destiné au financement de vos besoins de trésorerie.

L'encours s'élève au 31 décembre 2025 à 28 500 KDT.

La charge constatée à ce titre en 2025 s'élève à 3 096 KDT

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 20 décembre 2024

2. En date du 26 décembre 2023, votre société a conclu avec la société « CFI » une convention de compte courant associé. En vertu de cette convention, la société « CFI » met à la disposition de votre société la somme de 6 500 KDT rémunérée au taux du marché monétaire majoré de de 2,5 points hors taxes sur le montant restant dû, au prorata de la période courue. Ces intérêts seront payables semestriellement soit le 30 juin et le 31 décembre de chaque année. Ledit montant est destiné au financement de vos besoins de trésorerie.

L'encours s'élève au 31 décembre 2025 à 4 000 KDT

La charge d'intérêts constatée à ce titre s'élève à 504 KDT T.T.C pour l'exercice 2025.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 26 décembre 2023.

3. Votre société a conclu avec LLOYD VIE un contrat de sous-location en vertu duquel cette dernière occupe à usage de bureaux une partie du 3ème étage du siège social ainsi que des places de parking et ce, moyennant un loyer annuel hors taxes de 140 KDT.

Une majoration annuelle de 3% sera appliquée à partir de la deuxième année de location. Cette sous location est consentie pour une durée ferme de sept ans commençant le 1er mai 2023 et finissant le 30 Avril 2030 renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Les revenus de location au titre de l'exercice 2025 s'élèvent à 175 KDT en TTC. Ce contrat a été autorisé à postériori par le Conseil d'Administration du 21 juin 2024.

4. Votre société a réalisé en 2024 des placements financiers sous forme de billets de trésorerie avec les sociétés du groupe. Ces billets de trésorerie ont généré en 2025 des intérêts pour un total de 467 KDT qui se détaillent comme suit :

Emetteur	Intérêts rattachés à l'exercice 2025 en KDT	Taux
LLOYD IMMOBILIER	165	TMM+2,5%
C.F.I	242	TMM+2,5%
Immobilière Magasin Général	1	TMM+2,5%
Promotion Immobilière Montfleury	58	TMM+2,5%
ATOLL Assurances	2	TMM+2,5%
Total	467	

5. Votre société ayant émis des titres participatifs dont la souscription a été réservée à l'actionnaire « CFI » sur une période de 7 ans. La créance est arrivée à échéance le 29 décembre 2022.

Les Parties ont convenu de loger le montant de celle-ci, soit quinze millions (15.000.000) de dinars, dans un compte courant associé rémunéré au taux du marché monétaire majoré de 2,5 points hors taxes sur le montant restant dû, au prorata de la période courue. Ces intérêts seront payables semestriellement soit le 30 juin et le 31 décembre de chaque année. La convention de compte courant associé a été signée en date du 29 décembre 2022.

Au cours des exercices 2023 et 2024, votre société a procédé à des remboursements partiels du compte courant de la société CFI pour des montants respectifs de 8 000 KDT et 1 000 KDT.

En février 2025, votre société a remboursé CFI pour le restant dû en principal soit 6 000 KDT.

La charge d'intérêts constatée à ce titre s'élève à 66 KDT T.T.C pour l'exercice 2025.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 26 décembre 2022.

6. Votre société a conclu avec la société « CFI » une convention de compte courant associé. En vertu de cette convention, la société « CFI » met à la disposition de votre société la somme de 7 000 KDT rémunérée au taux du marché monétaire majoré de 2,5 points hors taxes sur le montant restant dû, au prorata de la période courue. Ces intérêts seront payables semestriellement soit le 30 juin et le 31 décembre de chaque année. Ledit montant est destiné au financement de ses besoins de trésorerie.

En février 2025, le compte courant de la société CFI a été intégralement remboursé.

La charge d'intérêts constatée à ce titre s'élève à 77 KDT T.T.C pour l'exercice 2025.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 26 décembre 2022.

7. Votre société a émis des titres participatifs pour un montant de 5 000 KDT remboursables sur une période de 7 an, rémunérés à un taux d'intérêt fixe de 8% annuel payable semestriellement majoré d'un taux d'intérêt variable égal à 0.25% des primes émises nettes d'annulations et de ristournes et hors primes d'épargne vie. L'intérêt variable est payable dans les dix jours qui suivent l'assemblée générale ordinaire ayant approuvé les comptes. La souscription a été réservée à la société CFI.

Cette émission a été autorisée par le conseil d'administration du 12 décembre 2019 et approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 décembre 2019. Les modalités et les conditions de l'émission de ces titres participatifs ont été autorisées par le conseil d'administration du 25 décembre 2019.

La charge d'intérêt constatée à ce titre s'élève à 1 077 KDT T.T.C pour l'exercice 2025.

8. Votre société a émis des titres participatifs pour un montant de 17 500 KDT remboursables sur une période de 7 ans rémunérés à un taux d'intérêt fixe de 8% annuel payable semestriellement majoré d'un taux d'intérêt variable égal à 1.2% des primes émises, nettes d'annulations et de

ristournes et hors primes d'épargne vie. L'intérêt variable est payable dans les dix jours qui suivent l'assemblée générale ordinaire ayant approuvé les comptes. La souscription a été réservée à la société CFI.

Cette émission a été autorisée par le conseil d'administration du 26 novembre 2018 et approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 décembre 2018. Les modalités et les conditions de l'émission de ces titres participatifs ont été autorisées par le conseil d'administration du 10 décembre 2018.

La créance est arrivée à échéance le 24 décembre 2025.

L'encours s'élève au 31 décembre 2025 à 17 500 KDT

La charge d'intérêt constatée à ce titre s'élève à 4 615 KDT T.T.C pour l'exercice 2025.

III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) §5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

1. Le conseil d'administration réuni en date du 31 janvier 2017 a désigné Monsieur Yazid SELLAOUTI en tant que Directeur Général de la société et a chargé le comité de rémunération de fixer sa rémunération.

Le comité de rémunération du 18 décembre 2018 a arrêté la rémunération et avantages accordés au Directeur Général avec effet au 1er janvier 2018. A ce titre, Il perçoit, une rémunération annuelle de 200 000 DT nette d'impôts et charges sociales payable sur 12 mois, une prime de bilan de 50 000 DT, une indemnité mensuelle de 2 500 DT net par mois au titre de la voiture de fonction, bons d'essence de 500 DT par mois, téléphone, tickets restaurant, une assurance vie et santé, ligne ADSL ou FO et le remboursement de 70% de la police auto.

A compter du 1er janvier 2021, cette rémunération est désormais équivalente à une indemnité mensuelle brute de 56 500 DT servie sur 12 mois et un forfait téléphonique mensuel de 100 DT en TTC.

Le Conseil d'Administration réuni en date du 26 décembre 2022 a décidé de fixer le mandat de Monsieur Yazid SELLAOUTI, en qualité de Directeur Général à une durée de trois (3) ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur l'exercice clos le 31 Décembre 2024.

Le Conseil d'administration réuni en date du 22 juillet 2025 a décidé de nommer Monsieur Yazid SELLAOUTI en tant que Vice-président du conseil d'administration pour la durée de son mandat d'administrateur soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027 et a chargé le comité de rémunération de fixer sa rémunération.

Le comité de rémunération du 22 décembre 2025 a décidé de lui accorder une rémunération exceptionnelle de fin de service d'un montant brut de 750 000 DT.

Par ailleurs, aucun comité de rémunération ne s'est réuni pour fixer sa rémunération en tant que Vice-président du conseil d'administration.

2. Le conseil d'administration réuni en date du 26 novembre 2018 a désigné Monsieur Karim GHELALA en tant que Directeur Général Adjoint de la société et a chargé le comité de rémunérations de fixer sa rémunération.

Le comité de rémunération du 12 juillet 2021 a arrêté la rémunération et avantages accordés au Directeur Général Adjoint avec date d'effet au 1er janvier 2021. Il perçoit, à ce titre, une rémunération annuelle de 174 720 DT net d'impôts et charges sociales et hors avantages fiscaux payable sur 12 mois ainsi que des bons d'essence de 600 DT par mois, une voiture de fonction, téléphone, tickets restaurant et le remboursement de 70% de la police auto.

Le comité de rémunération du 30 septembre 2024 a arrêté la rémunération et avantages accordés au Directeur Général Adjoint avec date d'effet au 1er janvier 2024. Il perçoit, à ce titre, une rémunération annuelle de 232 800 DT net d'impôts et charges sociales et hors avantages fiscaux

payable sur 12 mois ainsi que des bons d'essence de 600 DT par mois, une voiture de fonction, téléphone, tickets restaurant et le remboursement de 70% de la police auto.

3. Le conseil d'administration réuni en date du 22 juillet 2025 a désigné Monsieur Karim GHELALA en qualité de Directeur Général de la société pour une durée de trois (3) ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur l'exercice clos le 31 décembre 2027 et a chargé le comité de rémunérations de fixer sa rémunération.

Le comité de rémunération du 22 juillet 2025 a arrêté la rémunération et avantages accordés au Directeur Général. A ce titre, Il perçoit, une rémunération mensuelle de 30 000 DT nette d'impôts et charges sociales et hors avantages fiscaux payable sur 12 mois, bons d'essence de 600 DT par mois, une voiture de fonction, téléphone, tickets restaurant, et le remboursement de 70% de la police auto.

Par ailleurs, il a bénéficié d'une rémunération exceptionnelle au titre de l'exercice 2024 pour un montant net de 60 000 DT, en sa ex-qualité de Directeur Général Adjoint, qui a été servie en aout 2025, en vertu de la décision du comité des rémunérations du 20 août 2025.

4. Le conseil d'administration réuni en date du 22 juillet 2025 a reconduit Monsieur TAIEB BAYAH dans ses fonctions de président du conseil d'administration de votre société pour la durée de son mandat d'administrateur et a chargé le comité de rémunération de fixer sa rémunération.

Le comité de rémunération du 22 juillet 2025 a arrêté la rémunération et avantages accordés au Président du Conseil d'Administration avec date d'effet au 1er janvier 2025. A ce titre, Il perçoit, une rémunération annuelle de 150 000 T.T.C, une assurance santé et un abonnement à « The Owners Forum ».

Les obligations et engagements de la société LLOYD TUNISIEN S.A envers ses dirigeants, tel qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, se présentent comme suit (DT) :

Désignation	Directeur Général Adjoint		Nouveau Directeur Général		Ancien Directeur Général		Administrateurs		Président du Conseil d'administration	
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2025	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2025	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2025	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2025	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2025
Avantages à court terme (*)	454 054 (*)	-	460 537(*)	276 542	1 163 042	732 500	80 000	-	150 000 (**)	25 000
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	21 154	200 152	-	-	-	-	-	-
Total	454 054	0	481 690	476 694	1 163 042	732 500	80 000	0	150 000	25 000

(*) Charges sociales et fiscales comprises.

(**) hors assurance santé et un abonnement à « The Owners Forum »

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations entrant dans le cadre de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, 02 octobre 2026

Les commissaires aux comptes

FINOR
Walid BEN SALAH

AMC Ernst & Young
Fehmi LAOURINE